

L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

P. MASSON, Directeur-Propriétaire

Bureaux et Ateliers: 68 rue St-Joseph, St-Roch

ANTOINE LANGLOIS, Agent

NOTRE IMPRIMERIE

BUREAUX ET ATELIERS
68 RUE ST-JOSEPH 68

A DEUX PAS DU

Bureau de POSTE St-Roch, QUÉBEC

SOUS le plus court délai et A DES
PRIX MODÉRÉS nous exécutons toutes
sortes d'ouvrages typographiques, tels
que :

LIVRES,
PAMPHLETS,
FACTUMS,
BLANCS DE CHÈQUES,
BLANCS DE BILLETS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
CARTES D'AFFAIRES,
CIRCULAIRES,
TÊTE DE COMPTES
ETC., ETC., ETC.

Nos CARACTÈRES sont tout neufs.
Impression soignée et de belle appa-
rence. Examinez le journal *L'Association*.

Nous imprimons à des taux spécia-
lement réduits tous documents (Cons-
titutions, Règlements, etc.) publiés par
des sociétés de bienveillance et de secours

publié, lors même qu'il demeure-
rait à des centaines de lieues de
cet endroit.

Article 4.—Les tribunaux ont
décidé que le fait de refuser un
journal du bureau de poste, ou de
changer de résidence et de laisser
accumuler les journaux à l'adresse
constitue une présomption
et une preuve *prima facie* d'inten-
tion de fraude.

L'IMPOT SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Lorsqu'il s'agit des compagnies d'as-
surances, doit-on faire porter l'impôt
sur le montant total des primes reçues
annuellement ou seulement sur la moy-
enne de leurs propres revenus ? Voilà
une vraie question d'économie sociale,
et des plus importantes, et qui demande
un sérieux examen. Aussi en propo-
sons-nous l'étude aux esprits graves et
réfléchis qui se proposent de s'instruire
et de se rendre utiles à leurs compa-
triotes.

La question, telle que posée, a été
soumise l'an dernier aux tribunaux
d'Ontario, au cours d'une poursuite in-
tentée par la Corporation de la cité de
Kingston contre la compagnie d'assu-
rances dite *Canada Life*. Le litige est
exposé tout au long dans le plus récent
rapport du surintendant canadien des
assurances, et c'est là que nous puisons

les données qui ont atteint le chiffre énorme de
l'excédant des pertes payées en 1877.
L'année la plus favorable aux compa-
gnies d'assurance contre le feu semble
avoir été 1889, au cours de laquelle
elles ont reçu \$5,588,016 en primes
tandis qu'elles ont payé \$2,876,211, ce
qui ne donne aux primes reçues qu'un
excédant de \$2,711,805, ce qui n'est pas
même la moitié exacte du montant de
ce terrible déficit que les compagnies ont
subi en 1877.

Du reste, il y a une moyenne à éta-
blir des pertes subies par les compagnies.
Le tableau que nous avons publié dans le
numéro, 9 de *L'Association*, et qui est
extrait du rapport du surintendant des
assurances, prouve que les diverses moy-
ennes des pertes subies par les compa-
gnies d'assurances contre le feu durant la
période des 21 dernières années, ont
composé la moyenne résultante de 70.76
par chaque \$100 qu'elles ont reçues.

De même pour les compagnies d'assu-
rances sur la vie. Des statistiques que
nous trouvons, toujours dans le rapport
officiel et autorisé du surintendant des
assurances, établissent que, durant les
dix dernières années (1879-1889), elles
ont payé *seulement aux porteurs de*
policies, en Canada, une moyenne de
\$52.48 pour chaque \$100 de primes
reçues. En 1881, la proportion a été
de 60.72 o/o; en 1883, de 57.01 o/o; en
1885, de 54.31 o/o; en 1886, de 53.83 o/o,
tandis qu'en 1889, la proportion a baissé
à 47.30 o/o.

Remarquons le bien : ces moyennes
représentent les montants payés aux

quelles la compagnie a le devoir de
garantir l'avenir des risques dont elle
porte actuellement la charge, et enfin
de toutes les dépenses qu'entraîne l'opé-
ration de ses affaires. En fin de compte,
le revenu représente purement cette
portion de bénéfices qui lui appartient
en propre; et qu'elle peut partager entre
ses actionnaires, pour leur profit per-
sonnel, sans affaiblir la sûreté des obli-
gations dont elles s'instituent le garant
dans les polices qu'elle émane.

Voilà, il nous semble, le seul revenu
imposable. Mais comment en fixer le
chiffre, pour pouvoir faire une base à
l'impôt ? La somme des dépenses cou-
rantes peut être facilement déterminée,
mais il n'en est plus de même si l'on
veut préciser la somme des risques que
la compagnie aura à payer durant l'an-
née, afin de pouvoir la soustraire aux
morsures de l'impôt.

Le chiffre des mortalités étant incer-
tain, ce n'est que par une moyenne
résultant des opérations faites durant
un certain nombre d'années que la
limite des revenus de la compagnie
pourra être tracée. Les opérations d'une
seule année ne peuvent fournir des résul-
tats assez appréciables. Nous croyons
qu'on ne peut déterminer sûrement la
proportion annuelle des bénéfices im-
posables que d'après un ensemble de
moyennes, couvrant une période d'opé-
rations d'environ cinq années.

Nous soumettons respectueusement
ces considérations à l'attention des hom-
mes publics, et nous terminons non sans
reproduire néanmoins en les corrigeant,

FACTUMS,
BLANCS DE CHEQUES,
BLANCS DE BILLETS,
LETTRES FUNERAIRES,
CARTES D'AFFAIRES,
CIRCULAIRES,
TÊTE DE COMPTES
ETC., ETC., ETC.

Nos CARACTÈRES sont tout neufs. Impression soignée et de belle apparence. Examinez le journal *L'Association*.



Nous imprimons à des taux spécialement réduits tous documents (Constitutions, Règlements, etc.) publiés par des sociétés de bienveillance et de secours mutuel. Nous avons aussi un tarif très modique pour TOUTES publications entreprises par les séminaires, collèges, convents, et par des membres du clergé.

PHILIPPE MASSON,
Imprimeur-Éditeur.

DECISION JUDICIAIRE CONCERNANT LES JOURNAUX

Article 1.—Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

Article 2.—Toute personne qui renvoie un journal est tenu de **PAYER** tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement, autrement l'éditeur peut continuer à lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas l'abonné est tenu de payer en outre le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

Article 3.—Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal est

assurées, doit-on faire porter l'impôt sur le montant total des primes reçues annuellement ou seulement sur la moyenne de leurs propres revenus ? Voilà une vraie question d'économie sociale, et des plus importantes, et qui demande un sérieux examen. Aussi en proposons-nous l'étude aux esprits graves et réfléchis qui se proposent de s'instruire et de se rendre utiles à leurs compatriotes.

La question, telle que posée, a été soumise l'an dernier aux tribunaux d'Ontario, au cours d'une poursuite intentée par la Corporation de la cité de Kingston contre la compagnie d'assurances dite *Canada Life*. Le litige est exposé tout au long dans le plus récent rapport du surintendant canadien des assurances, et c'est là que nous puisons les préliminaires de la présente étude.

Aux prétentions de la Corporation de Kingston, allant à dire que le revenu brut comprenant la totalité des primes perçues par la *Canada Life* à Kingston devait être sujet à la taxe, l'avocat de la compagnie a opposé cette réponse : " Les primes reçues ne sont pas un revenu, attendu que la compagnie, en les recevant, devient débitrice pour un montant égal ou même plus élevé envers les porteurs de polices."

Cette réponse seule nous paraît irréfutable, et les faits multipliés qui l'appuient donnent toute évidence à la vérité qu'elle affirme. En recevant une prime, une compagnie assume un risque, et un risque gros de suites probables et même improbables. Ce tableau que nous avons publié, la semaine dernière, dans ce journal, n'établit-il pas qu'en 1877 les compagnies d'assurance contre le feu, par exemple, ont reçu, il est vrai, \$3,764,005 en primes, mais ont dû payer \$8,490,919 pour couvrir les résultats désastreux des incendies ? C'est-à-dire que, dans cette seule année, elles ont payé \$4,726,914 de plus qu'elles n'ont reçu.

Les années se suivent, et ne se ressemblent pas, et le tableau que nous avons publié montre que, de 1869 à 1889, c'est-à-dire durant les 21 dernières années, 1877 excepté, le montant des primes reçues a excédé, plus ou moins, le montant des pertes payées, mais jamais il ne s'est rencontré que l'excédant des primes

emmes des pertes subies par les compagnies d'assurances contre le feu durant la période des 21 dernières années, ont composé la moyenne résultante de 70.76 par chaque \$100 qu'elles ont reçus.

De même pour les compagnies d'assurances sur la vie. Des statistiques que nous trouvons, toujours dans le rapport officiel et autorisé du surintendant des assurances, établissent que, durant les dix dernières années (1879-1889), elles ont payé *seulement aux porteurs de polices*, en Canada, une moyenne de \$52.48 pour chaque \$100 de primes reçues. En 1881, la proportion a été de 60.72 o/o ; en 1883, de 57.01 o/o ; en 1885, de 54.31 o/o ; en 1886, de 53.83 o/o, tandis qu'en 1889, la proportion a baissé à 47.30 o/o.

Remarquons le bien : ces moyennes représentent les montants payés aux SEULS porteurs de polices, aux SEULS bénéficiaires des assurances. Et ces montants composent plus de la moitié (et dans le cas des compagnies d'assurances contre le feu, plus des deux tiers) des primes reçues ! S'ils sont un bénéfice, ce n'est pas pour les compagnies mais bien seulement pour les assurés : s'ils composaient un revenu, ce ne pourrait être qu'au profit des bénéficiaires des polices, surtout dans le cas de l'assurance de vie, car généralement le paiement d'une police d'assurance contre le feu ne donne à l'assuré qu'une compensation fort imparfaite des pertes éprouvées.

Or, est-il admissible que les montants payés par les compagnies aux bénéficiaires des polices soient un revenu pour ces mêmes compagnies ? Et si cela n'est pas admissible, sur quels arguments peut-on appuyer cette étrange prétention que la TOTALITÉ des primes perçues par une compagnie d'assurances est un revenu sujet à l'impôt ?

Qu'est-ce que c'est que le revenu, ici, dans le cas qui occupe notre attention ? Il nous semble que ce doit être seulement le montant qui, en définitive, reste la propriété de la compagnie, après déduction faite des sommes payées aux bénéficiaires actuels, et aussi des montants de réserve qu'elle doit accumuler pour la protection des bénéficiaires de l'avenir, et aussi des dépenses administratives. Le revenu est la balance qui reste, après soustraction faite de tous les droits acquis, et des réserves par les-

vent préciser la somme des risques que la compagnie aura à payer durant l'année, afin de pouvoir la soustraire aux morsures de l'impôt.

Le chiffre des mortalités étant incertain, ce n'est que par une moyenne résultant des opérations faites durant un certain nombre d'années que la limite des revenus de la compagnie pourra être tracée. Les opérations d'une seule année ne peuvent fournir des résultats assez appréciables. Nous croyons qu'on ne peut déterminer sûrement la proportion annuelle des bénéfices *imposables* que d'après un ensemble de moyennes, couvrant une période d'opérations d'environ cinq années.

Nous soumettons respectueusement ces considérations à l'attention des hommes publics, et nous terminons non sans reproduire néanmoins en les corrigeant, ces réflexions que nous empruntons au journal *The Insurance and Finance Chronicle* de Montréal :

" Un excellent moyen pour tout gouvernement d'aider ses sujets à se protéger contre ce trio de communes infortunes—le feu, la mort et les accidents—, c'est d'encourager l'institution d'assurances. Chaque dollar d'impôt levé sur une compagnie d'assurance est un fardeau de plus sur les épaules des hommes et des femmes qui recherchent les bénéfices de l'assurance, car en définitive ce sont les assurés eux-mêmes qui sont forcés de payer cette dépense. Et néanmoins, tellement erronées sont les idées qui ont cours à ce sujet, que l'on a fait payer aux compagnies d'assurance sur la vie \$2,047,000 de taxes, en 1889. Ajoutons à cela les \$2,477,641 payés par les compagnies d'assurances contre le feu, pour ne pas parler des compagnies d'assurances contre les accidents, et nous voyons figurer l'énorme somme de \$4,524,641 comme le tribut arraché à une institution qui, après les institutions religieuses, d'éducation et de bienfaisance, rend plus de services à la masse du peuple qu'aucune autre institution dans le monde."

Hommes des classes dirigeantes, aidez l'ASSOCIATION qui veut donner une direction droite au mouvement social.

PELERINAGE

C'est demain qu'a lieu le pèlerinage annoncé, dimanche dernier, des membres de la section Saint-Roch, de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, au sanctuaire de Sainte Anne de Beauré. Le transport aura lieu par convoi de chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix.

Après nos associations de bienfaisance, nos sociétés patriotiques! Sainte-Anne est, par excellence, la patronne nationale, et nous sommes toujours heureux de voir avec quelle force elle s'est attaché les cœurs canadiens-français. Son culte fleurit en tous lieux, et ils sont innombrables déjà les temples qui sont élevés sous son vocable par nos frères d'origine tant au Canada qu'aux États-Unis, et les autels qui lui sont dédiés dans nos églises.

Mais, particulièrement, son sanctuaire de Beauré a des attrait irrésistibles. C'est là que l'aïeule vénérée du Christ semble avoir son séjour préféré, et se complaire à faire éclater sa puissance aux yeux de tous par des prodiges multipliés. Aussi de toutes parts et des endroits les plus éloignés, même des États-Unis, les foules accourent visiter et prier la *bonne sainte Anne du Nord!* n'y a-t-il pas dans ce fait toujours grandissant quelque manifestation consolante des desseins de la Providence sur l'avenir de la nationalité canadienne-française? N'y a-t-il pas là un encouragement, une leçon et un espoir?

Oui, sainte Anne veille sur nos destinées nationales.

ment comme renfermant un projet proposé à l'étude du Conseil Suprême des États-Unis. Dans l'esprit de ces délégués, représentants de branches qui leur avaient donné instruction de s'opposer à toute idée de séparation d'avec les branches américaines, le vote auquel ils se sont ralliés a été plutôt un vote d'allégiance qu'un vœu de démembrement.

Pour nous qui n'avons pas voix au chapitre, nous nous garderons bien, pour le moment, de formuler une opinion sur une difficulté que des gens compétents sont appelés à résoudre. Mais nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer le désir sincère que nous avons que la solution offerte soit satisfaisante pour tout le monde, et produise entre les catholiques des États-Unis et ceux du Canada une conciliation de sentiments et une harmonie d'action qui servira efficacement les aspirations de la sainte Église de Dieu sur ce continent d'Amérique.

Nous saluons avec plaisir l'organisation d'une nouvelle branche française de la *Catholic Mutual Benefit Association (C. M. B. A.)* Son siège d'opérations sera dans la paroisse du Sacré-Cœur, à Montréal. Voici les noms des officiers :

Prés., F. A. H. Spedding ; 1er vice-prés., C. Corbin ; 2d vice-prés., O. Archambault ; sec. arc., Jacques Lafontaine ; sec. fin., N. Favreau ; trés., Rév. M. Turcotte ; comm.-ord., J. Charette ; sentinelle, Ed. Boisjoli ; syndics : MM. Moïse Courtemanche, N. Langlois, A. Pelletier, C. Corbin et O. Archambault ; représentants au grand Conseil : A. H. Spedding, substitut, N. Favreau.

L'inauguration a été faite en présence de M. T. P. Tansey, député par le grand conseil, de M. F. C. Daudelin de la branche 81e et de plusieurs autres membres du grand conseil.

La salle des réunions sera probablement au coin des rues Ste-Catherine et Montcalm.

A TRAVERS TOUT

avec leur odieux passé, dont le souvenir restait seul leur châtement.

Aujourd'hui il n'en est plus ainsi, traqué qu'il est par toutes les polices du monde qui se renvoient son signalement et qui ont le droit de l'aller reprendre où que ce soit, le coupable ne trouve plus dans l'univers entier un coin qui le cache, une pierre où il dorme.

Cette chasse à l'homme est pourtant effroyable, et si nous avons plaint souvent le pauvre cerf aux abois (innocent, lui) poursuivi par une meute acharnée, ne devons-nous pas avoir aussi quelque pitié pour le misérable, quelque misérable qu'il soit, poursuivi jour et nuit sans relâche par la meute humaine?... Taïaut! sus au criminel? et voilà que de toutes les parties du monde, la chasse commence, les limiers ont flairé la piste. L'homme a quitté l'Europe, raïaut! il a gagné l'Afrique, taïaut!... mais non, il a débarqué en Amérique... taïaut! taïaut!... où se réfugier? le voilà qui s'embarque pour destination inconnue, espérant dans l'immensité des mers pour le protéger. Non, le flair des limiers a retrouvé la piste, il est bientôt pris et garrotté. La société a enfin sa proie et l'hallali sonne de toutes parts.

Ah! société impitoyable qui poursuis le coupable sans trêve ni merci, qui ne lui accorde aucune heure pour le repentir, qui t'armes tout entière contre un seul, où en es-tu arrivée avec tout cela? Les crimes en sont-ils moins fréquents, moins atroces?... Non! pourquoi? parce que c'est de toi-même que naît le mal, de toi qui n'es formée que d'éléments malsains, de toi dont la morale facile a faussé les consciences, de toi dont le luxe effréné a éveillé toutes les convoitises, tandis que de l'autre la misère affreuse a poussé au crime les affamés, de toi qui ne sais que PUNIR mais non PRÉSERVER, de toi qui ne t'inquiètes que de l'instruction des masses sans te soucier de leur éducation morale, de toi qui ouvres le CABARET à l'ouvrier, le jeu sous forme de courses aux paresseux de toutes classes, de toi qui patronnes les maisons INFAMES où l'on enseigne à tes fils la débauche et le mépris de la femme, de toi enfin qui as fait litière de tout ce qu'on honorait jadis et n'as plus qu'une devise : L'OR et le PLAISIR : Prends t'en donc à toi seule de ces crimes sans nom que chaque jour voit éclore.

Un seul pays pourtant, un seul échappe

NOS PRIMES

A chacun de nos abonnés qui nous paieront, dans le cours de SEPTEMBRE, le prix d'au moins UN AN d'abonnement (\$1.00), nous offrons l'une des deux primes mentionnées ci-après, à leur choix : *Recueil de Recettes et le Médecin à la maison*, qui sera prêt vers la fin de septembre, ou une splendide *Vue photographiée* de l'intérieur de la Basilique de Québec, tel qu'il se trouvait avant les réparations actuelles.

UN AUTRE CHOIX

Nous ajoutons un troisième article à la liste de nos primes, et nous proposons un troisième choix. A ceux auxquels ne conviendraient pas l'excellent *Recueil des Recettes* ou la *Vue photographiée de l'intérieur de la Basilique de Québec*, nous leur enverrons, s'ils le préfèrent, un exemplaire du livre intitulé : *L'amour du Cœur de Jésus ou le véritable trésor de l'âme*.

Populariser la dévotion au Sacré-Cœur, la faire généralement comprendre, aimer, pratiquer, tel est le but de ce petit livre ; le langage des FAITS, toujours le plus persuasif, est celui que l'auteur a le plus fréquemment employé : *Goûtez, semblent-ils dire, et voyez combien le Seigneur est doux!*

Heureux, mille fois heureux, — s'écrie l'auteur, — si nous pouvons parvenir à gagner quelques âmes au divin Cœur d'où sont sorties ces touchantes paroles :

Venez à moi, vous tous qui travaillez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai.

Au choix des abonnés qui nous ont déjà payé et de ceux qui, durant ce mois de septembre, nous paieront le prix d'abonnement d'au moins UN AN (soit \$1.00), nous donnerons en prime ou le *Recueil des Recettes* ou la *Vue photographiée de l'intérieur de la Basilique de Québec*, ou le livre intitulé *L'amour du Cœur de Jésus*.

ÇA ET LÀ

irrésistibles. C'est la que l'auteur vénérée du Christ semble avoir son séjour préféré, et se complaire à faire éclater sa puissance aux yeux de tous par des prodiges multipliés. Aussi de toutes parts et des endroits les plus éloignés, même des États-Unis, les foules accourent visiter et prier la *bonne sainte Anne du Nord*! n'y a-t-il pas dans ce fait toujours grandissant quelque manifestation consolante des desseins de la Providence sur l'avenir de la nationalité canadienne-française? N'y a-t-il pas là un encouragement, une leçon et un espoir?

Oui, sainte Anne veille sur nos destinées nationales.

LA "C. M. B. A."

La plupart des journaux qui ont rendu compte des résultats de la convention de la *Catholic Mutual Benefit Association*, ouverte à Montréal le 2 de septembre courant, ont annoncé que les délégués ont donné un vote unanime en faveur de la séparation des branches canadiennes d'avec les branches des États-Unis. Doit-on comprendre que le grand Conseil du Canada deviendrait indépendant du Conseil Suprême des États-Unis, et qu'un Conseil Suprême canadien serait formé, ayant sous sa juridiction exclusive toutes les branches du Canada, et que celles-ci ne composeraient plus qu'une association absolument distincte de la C. M. B. A. des États-Unis?

D'abord disons que le vote rapporté par les journaux n'a encore rien produit de définitif. Les délégués ont tout simplement résolu de soumettre cette question à l'examen et à l'approbation du Conseil Suprême des États-Unis, et plusieurs d'entre eux qui se sont ralliés à ce vote ont néanmoins parlé dans un sens tendant à dire qu'ils ne demandaient pas la division parce qu'ils ne considéraient pas ce vote comme exprimant une résolution décisive, mais seule-

Pres., F. A. H. Spedding; 1er vice-prés., C. Corbin; 2d vice-prés., O. Archambault; sec. arc., Jacques Lafontaine; sec.-fin., N. Favreau; trés., Rév. M. Turcotte; comm.-ord., J. Charette; sentinelle, Ed. Boisjoli; syndics: MM. Moïse Courtemanche, N. Langlois, A. Pelletier, C. Corbin et O. Archambault; représentants au grand Conseil: A. H. Spedding, substitut, N. Favreau.

L'inauguration a été faite en présence de M. T. P. Tansey, député par le grand conseil, de M. F. C. Daudelin de la branche 81e et de plusieurs autres membres du grand conseil.

La salle des réunions sera probablement au coin des rues Ste-Catherine et Montcalm.

A TRAVERS TOUT

(De La Paix Sociale)

Quel est le but où doit tendre la société, quand elle a réussi à s'emparer d'un criminel? celui-ci assurément: mettre le coupable hors d'état de nuire désormais. Or, pour cela faire, on a décrété la mort pour l'assassin. Mais tout d'abord on veille avec autant de sollicitude sur cette vie que si elle était la plus précieuse du monde; en un mot, on engraisse le criminel pour la guillotine comme l'oie pour le pâté de foie. La Société moderne a aboli la torture physique, mais elle s'est réservée la torture morale: prévention, prison cellulaire, procès, jugement, condamnation; elle veut que rien ne manque à son programme, il lui faut avant tout son condamné ni trop gras, ni trop maigre, enfin à point pour le jour de l'exécution.

L'homme s'est montré cruel, c'est vrai; mais la société, une société qui se dit chrétienne, qu'en pensez-vous.

Au moyen âge, alors qu'on était moins civilisé, on laissait une porte ouverte au hasard ou à la Providence, et cela se nommait le droit d'asile. Quand le malheureux, sur la route qui le conduisait au supplice, réussissait à toucher le seuil de certaines églises, il était sauvé, nul n'aurait osé l'arracher de force de la maison de Dieu, où tout parle de miséricorde et de pardon. Autrefois aussi, lorsqu'un criminel après des nuits d'angoisses, des jours de faim passés à se terrer comme une bête fauve, des souffrances sans nom et des terreurs de tous les instants, était parvenu à gagner une terre étrangère, la justice de son pays ne l'y pouvait atteindre et quelques-uns ont parfois rompu

sont-ils moins fréquents, moins atroces?... Non! pourquoi? parce que c'est de toi-même que naît le mal, de toi qui n'es formée que d'éléments malsains, de toi dont la morale facile a faussé les consciences, de toi dont le luxe effréné a éveillé toutes les convoitises, tandis que de l'autre la misère affreuse a poussé au crime les affamés, de toi qui ne sais que PUNIR mais non PRÉSERVER, de toi qui ne t'inquiètes que de l'instruction des masses sans te soucier de leur éducation morale, de toi qui ouvres le CABARET à l'ouvrier, le jeu sous forme de courses aux paresseux de toutes classes, de toi qui patronnes les maisons INFAMES où l'on enseigne à tes fils la débauche et le mépris de la femme, de toi enfin qui as fait litière de tout ce qu'on honorait jadis et n'as plus qu'une devise: L'OR et le PLAISIR: Prends t'en donc à toi seule de ces crimes sans nom que chaque jour voit éclore.

Un seul pays pourtant, un seul échappe à la corruption générale et sait, tout petit qu'il est, se faire respecter de ses voisins et sauvegarder son territoire. Il n'a pas de mendiants affamés, lui, il peut dormir sans verrouiller ses portes, lui, et laisse sans crainte ses blondes jeunes filles et ses petits enfants errer librement dans le bois ou dans la montagne, sûr que leur innocence seule les protège et que nul n'oserait y porter atteinte. Tandis que nous, nous ne savons plus maintenant où cacher nos filles grandes ou petites, que le vice GEUTTE à chaque pas.

Demandez à ce peuple le secret de sa force et de son honnêteté. Il vous répondra qu'en Suisse les hommes sont de bonne heure habitués à réprimer leurs passions et on ne craint pas de les voir arriver au mariage après s'être préalablement souillés de débauche: qu'on leur enseigne avant tout le respect de la femme et l'amour de la patrie et que c'est ainsi qu'ils sauvegardent tous la virilité de leur corps et de leur âme.

Société vermoulue dont chaque membre est plus ou moins gangrené, refais ton sang. FERME tes cabarets où, sous la forme de l'alcool, se débitent la folie et le crime: FERME tes maisons de prostitution. C'est la laquerie qui engendre les monstres. Il nous faut des hommes, entends-tu, et non des êtres épuisés ou dégradés.

VÉRA.

Abonnez-vous à l'ASSOCIATION, journal ami des classes ouvrières.

est celui que l'auteur a le plus fréquemment employé: *Goûtez, semblent-ils dire, et voyez combien le Seigneur est doux!*

Heureux, mille fois heureux, — s'écrie l'auteur, — si nous pouvons parvenir à gagner quelques âmes au divin Cœur d'où sont sorties ces touchantes paroles:

Venez à moi, vous tous qui travaillez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai.

Au choix des abonnés qui nous ont déjà payé et de ceux qui, durant ce mois de septembre, nous paieront le prix d'abonnement d'au moins UN AN (soit \$1.00), nous donnerons en prime ou le *Recueil des Recettes* ou la *Vue photographiée de l'intérieur de la Basilique de Québec*, ou le livre intitulé *L'amour du Cœur de Jésus*.

ÇA ET LÀ

Il ne se passe plus de jour qui ne soit signalé par quelque événement démontrant les avantages et la nécessité de l'assurance de vie. Ainsi George H. Stuart, récemment décédé, était autrefois un homme très riche. Le malheur survint, et la richesse s'évanouit. Mais Stuart, qui était un homme d'une prudence consommée, avait eu le soin de pourvoir d'avance sa famille par de larges bénéfices d'assurance de vie. Et maintenant, il est mort, mais ses enfants ont à conserver l'exemple de ses vertus, et jouissent avec une profonde reconnaissance des bénéfices qu'il leur a acquis par ses épargnes.

Les fidèles de St-Roch de Québec, qui ont assisté à la grand-messe dimanche dernier ont pu entendre un très éloquent sermon contre l'ignoble vice de l'ivrognerie dont les conséquences ont été décrites avec des couleurs saisissantes. Comme conclusion et dans l'exposition des divers remèdes dont il a recommandé l'emploi contre ce vice, l'orateur sacré a engagé les jeunes gens à se marier de bonne heure: ce qui lui a donné lieu d'exposer en termes magnifiques le véritable but du sacrement de mariage.

Il est bien vrai, hélas! que les clubs perdent une partie de la jeunesse qui s'initie là à une vie de dissipation et d'inutilités. Le salaire se gaspille, le cœur se gâte, la raison s'affaiblit, la

santé disparaît, et lorsque les infirmités sont venues on se marie *pour faire une fin*, c'est-à-dire non pas pour faire souche et fonder une famille, mais pour attacher à son existence ruinée une femme qui sort souvent d'une condition heureuse de jeune fille pour devenir l'esclave d'un bourreau ou la garde-malade d'un moribond.

Un grand journal de Toronto, lisons-nous dans le *Courrier du Canada*, attire l'attention publique sur le fait que les collèges classiques sont remplis et les professions libérales encombrées, dans la province d'Ontario. A ce propos il se livre à d'intéressants calculs sur le revenu des hommes de profession à Toronto, notamment des avocats. La moitié de ces derniers, dit-il, après de longues années d'étude et de sacrifices ont à peine un petit revenu de quatre à six cents piastres. Un petit nombre font très bien, un plus grand nombre assez bien, la majorité, pauvres déclassés, mènent une existence misérable—la misère en gants blancs.

Le confrère, étendant ses observations sur la classe commerciale, n'y trouve pas moins à redire. Il y a en général, dit-il, trois commerçants où il n'en faut que deux. Dans le détail, le tiers des marchands prospèrent, un autre tiers ne fait rien et le reste perd.

Le remède ? Qu'on fasse fleurir les études agricoles. Que tant de nobles intelligences dont les efforts se perdent dans la poursuite de chimères, s'appliquent à perfectionner par l'étude et le travail la plus noble des professions. Le cultivateur industriel, sobre, économe, vit heureux et prospère. Nous avons le sol immense et fécond, partout en ce pays. Apprenons à nos jeunes gens les richesses qu'on en peut tirer. Emparons-nous du sol.

L'idée du confrère est ancienne. Elle n'est pas moins bonne et digne d'éveiller l'attention.

avoir à passer par le creuset d'une enquête.

“ En sortira-t-elle avec la pureté de l'or ?

“ Que résultera-t-il de l'analyse que doit lui faire subir le commissaire des assurances ?

“ Le Rév. M. Powers a porté contre le Dr Rogers, des accusations de la plus haute gravité. Elles sont tout simplement de cette nature-ci : obtention d'argent sous de faux prétextes, parjure, détournement et faux.

“ Quatre chefs d'accusation assez rudes !

“ Le Dr Rogers réussira-t-il à sortir de l'impasse et à se disculper ? Nous est avis que nos compatriotes, qui ont eu la mauvaise fortune de se faire prendre au piège, agiraient sagement en se ralliant de suite de bon cœur aux *Forestiers Catholiques*.”

Des avocats,—MM. Barnard et Doherty,—consultés par le Conseil Central des Arts et Métiers, viennent d'exprimer l'opinion que les autorités municipales de Montréal n'ont ni le droit de percevoir, cette année, l'impôt sur l'eau, ni celui de priver d'eau les habitants des maisons où cet impôt n'aurait pas été payé cette année.

M. Cazenave, le chargé d'affaires du Séminaire de Québec dans l'introduction de la cause de la béatification de Mgr de Laval a la Sacrée Congrégation des rites, a télégraphié à Mgr Pâquet que la cause du premier évêque de Québec avait été introduite à Rome le 23 août dernier. Conséquemment Mgr de Laval est déclaré Vénérable.

Nous félicitons le Séminaire sur le succès de ses démarches à Rome pour obtenir la béatification de son fondateur.

Le président du Great Northern, M. J. J. Hill, vient de doter d'un demi-million de piastres l'œuvre de prédilection

il doit prêcher à Saint-Andrea della valle à Rome, cette année même.

La valeur de la société des Artisans Canadiens-français au 1er février était de \$27,321.12 et au 1er août de \$36,995.93, soit une augmentation de \$9,674.21 sur l'exercice précédent.

Le *Pionnier*, de Sherbrooke, annonce qu'à l'occasion de son 25e anniversaire qu'il célébrera le 13 octobre prochain, il publiera un numéro spécial, auquel tous les anciens rédacteurs, administrateurs et directeurs, ainsi que la plupart de nos compatriotes instruits, seront invités à collaborer.

Le montant des droits perçus à la douane de Québec, le 5 septembre était de \$2,196.85.

La conférence de M. A. Brown sur la Jamaïque et la possibilité de nouer des relations commerciales avec cette île soumise au gouvernement britannique, a ouvert les yeux à beaucoup de gens, dit le *Courrier du Canada* que nous continuons à citer.

La Jamaïque est une île très fertile, renfermant une population de 617,446 âmes. Son commerce principal s'est fait jusqu'à présent avec l'Angleterre et les Etats-Unis.

Des statistiques ont été faites pour nous faire connaître dans quelles proportions la Jamaïque achetait de l'étranger. Il résulte de ces indications que les habitants de la Jamaïque achètent chaque année.

Ale et bière, gallons.....	\$ 210,000
Chausures, douz de paires.....	20,000
Beurre, quintaux.....	6,000
Charbon, tonnes.....	42,000
Farine de maïs (barils).....	18,000
Coton manufacturé pour.....	1,350,000
Poisson sec, quintaux.....	156,300
Farine, barils.....	130,000
Ferronneries.....	200,000
Toiles.....	40,000
Bois, pieds.....	7,000,000
Lard, barils.....	7,000
Savon pour.....	100,000

Le C ma'a produit tous ces articles,

sont obstruées par les arbres et le service des voitures est interrompu.

A l'église Saint-Pierre, un tiers de la toiture a été enlevé et une partie des verrières sont endommagées.

On évalue les dégâts, autant qu'il est possible d'apprécier à première vue, à près d'un million de francs.

M. Gilet, meunier, et Mme Gilet 26 ans ont été surpris par une trombe d'eau au passage à niveau de St-Thibault ; leur cabriolet s'est trouvé encerclé de feu et le cheval effrayé s'est jeté de côté. M. Gilet a été projeté à une grande hauteur et sa jeune femme a été tuée sur le coup ; elle le crâne enlevé ; on a retrouvé tout le long du faubourg des débris du cabriolet ; les roues et l'essieu ont été transportés, on ne sait comment, au bas de la rue du Vieux-Pavé.

Les journaux belges nous apprennent que Bruxelles, et surtout Tournai ont été aussi très éprouvées par la pluie et la grêle.

A Tournai, au bout de deux minutes, il ne restait plus une seule glace de toutes les toitures vitrées ou serres de la ville ; le hangar vitré de la gare est absolument pulvérisé.

Dans la campagne la récolte des fruits est absolument perdue.

On cherche des vitriers et des vitres, jusqu'à Gand et à Bruxelles.

Pareil désastre ne s'était pas vu depuis 1812.

L'orage a été jusqu'en Espagne.

Une dépêche officielle annonce qu'un ouragan mêlé de grêle, a ravagé Publea-Hijar (province de Ternel).

Les dommages sont incalculables. Il y a de nombreux blessés.

Le cyclone a éclaté jusqu'en Amérique.

Un cyclone a ravagé la ville de Wilkes-barre (Pennsylvanie).

Plusieurs centaines de maisons ont été détruites dans la ville et aux environs. On a malheureusement à déplorer la mort de plusieurs personnes.

NOS PRIMES

A chacun des abonnés qui nous paieront, dans le cours de SEPTEMBRE, le

que deux. Dans le premier, le tiers des marchands prospèrent, un autre tiers ne fait rien et le reste perd.

Le remède ! Qu'on fasse fleurir les études agricoles. Que tant de nobles intelligences dont les efforts se perdent dans la poursuite de chimères, s'appliquent à perfectionner par l'étude et le travail la plus noble des professions. Le cultivateur industriel, sobre, économe, vit heureux et prospère. Nous avons le sol immense et fécond, partout en ce pays. Apprenons à nos jeunes gens les richesses qu'on en peut tirer. Emparons-nous du sol.

L'idée du confrère est ancienne. Elle n'est pas moins bonne et digne d'éveiller l'attention.

Les 13, 14 et 15 août, nos cousins les Acadiens ont tenu un grand congrès à la Pointe de l'Eglise, Nouvelle-Ecosse. On porte à cinq mille le nombre des personnes qui ont pris part à cette belle démonstration nationale. C'est l'honorable juge Landry qui présidait la réunion. Un grand nombre de discours patriotiques ont été prononcés sur l'éducation et la colonisation, les deux questions dont le congrès s'est principalement occupé.

Le congrès a voté plusieurs "résolutions" qui réclament énergiquement l'enseignement du français dans les écoles primaires, les académies et les collèges et qui demandent que la langue de l'enseignement dans ces institutions soit le français. Ces résolutions sont d'autant plus à propos que le congrès a constaté que dans bon nombre de ces institutions le français est peu ou point enseigné, même dans des centres presque exclusivement acadiens.

Le congrès se réunira de nouveau l'an prochain, à Arichat, Cap Breton, sous la présidence de l'honorable M. Pascal Poirier, sénateur.— *La Vérité*.

Nous lisons dans le journal *Le Canadien*, publié à St-Paul (Minnesota), Etats-Unis :

"La chevalerie de l'Aurore ne paraît pas être en voie de faire florès.

"A la demande de son Grand Oracle même, le Rév. L. G. Powers, elle va

été payé cette année.

M. Cazenave, le chargé d'affaires du Séminaire de Québec dans l'introduction de la cause de la béatification de Mgr de Laval a la Sacrée Congrégation des rites, a télégraphié à Mgr Pâquet que la cause du premier évêque de Québec avait été introduite à Rome le 23 août dernier. Conséquemment Mgr de Laval est déclaré Vénérable.

Nous félicitons le Séminaire sur le succès de ses démarches à Rome pour obtenir la béatification de son fondateur.

Le président du Great Northern, M. J. J. Hill, vient de doter d'un demi-million de piastres l'œuvre de prédilection de Sa Grandeur Mgr Ireland de St Paul, le séminaire St-Thomas.

Ces cinq mille piastres vont être immédiatement employées à la fondation d'un nouveau grand séminaire ou institution de théologie.

L'ancienne institution ne servira plus après cela qu'à titre de collège pour les études classiques.

Ce cadeau royal met Sa Grandeur en état de pouvoir donner à son institution tout le développement nécessaire.

Nous voyons avec plaisir que notre chambre de commerce fait de considérables efforts pour assurer à Québec le commerce du bétail.

On a discuté longuement lundi dernier la question; des avis fort pratiques ont été émis de part et d'autre.

Finalement, un comité a été choisi qui devra prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des travaux que sollicite le commerce que l'on veut inaugurer ici.

Tous les patients protestants de St-Jean de Dieu ont été transportés à l'Asile Protestant par ordre du Gouvernement fédéral.

Le R. P. Monsabré prépare, en ce moment, au couvent des Dominicains du Havre, les sermons de l'Avent que, sur l'invitation expresse du Pape Léon XIII,

renfermant une population de 617,446 âmes. Son commerce principal s'est fait jusqu'à présent avec l'Angleterre et les Etats-Unis.

Des statistiques ont été faites pour nous faire connaître dans quelles proportions la Jamaïque achetait de l'étranger. Il résulte de ces indications que les habitants de la Jamaïque achètent chaque année.

Ale et bière, gallons.....	\$ 210,000
Chaussures, douz de paires.....	20,000
Beurre, quintaux.....	6,000
Charbon, tonnes.....	42,000
Farine de maïs (barils).....	18,000
Coton manufacturé pour.....	1,350,000
Poisson sec, quintaux.....	156,300
Farine, barils.....	130,000
Ferronneries.....	200,000
Toiles.....	40,000
Bois, pieds.....	7,000,000
Lard, barils.....	7,000
Savon pour.....	100,000

Le Canada produit tous ces articles, et nous ne voyons pas pourquoi nous n'irions pas les vendre sur le marché de la Jamaïque.

Le 18 août dernier un effroyable cyclone a passé sur diverses régions de France et de Belgique ; les journaux français apportent des détails lamentables.

Au Hervé, à Dunkerque, à Cherbourg, à Périgueux, à Dijon, la neige ou la pluie ont fait rage.

A Epone (Seine-et-Oise), plus de trois mille arbres ont été brisés ou déracinés, un hangar s'est écroulé, une maison a été découverte, des troncs d'arbres et des chevrons pesant deux cents kilos avaient été projetés comme des plus à cent cinquante mètres de distance ; et plumes de trois cents oiseaux, des corbeaux principalement, étaient étendus morts sur le sol.

A Dreux, en quelques secondes, le gaz s'est éteint et la ville a été plongée dans l'obscurité la plus profonde ; les rues étaient jonchées de cheminées, de vitres, de tuiles, d'arbres. La ville présentait, le lendemain matin, l'aspect d'une ville bombardée.

Nombre de maisons ont été ébranlées, beaucoup ont perdu leur toit, des bâtiments sont écroulés. Le tribunal civil semble percé à jour ; toutes les fenêtres sont brisées, le toit est défoncé ; un pan de mur en pierre de taille s'est abattu dans la rue. Dans le part du châteru on ne compte pas les arbres renversés ou brisés.

A la Visitation, le lit d'une religieuse malade à l'infirmerie a été projeté dans la chambre ; la supérieure a reçu une commotion violente qui l'a rendue très malade.

Les routes de Fermaincourt et d'Osmeaux

l'ancien desservant ne s'était pas vu depuis 1812.

L'orage a été jusqu'en Espagne.

Une dépêche officielle annonce qu'un ouragan mêlé de grêle, a ravagé Publea-Hijar (province de Ternel).

Les dommages sont incalculables. Il y a de nombreux blessés.

Le cyclone a éclaté jusqu'en Amérique.

Un cyclone a ravagé la ville de Wilkes-barre (Pensylvanie).

Plusieurs centaines de maisons ont été détruites dans la ville et aux environs. On a malheureusement à déplorer la mort de plusieurs personnes.

NOS PRIMES

A chacun des abonnés qui nous paieront, dans le cours de SEPTEMBRE, le prix d'au moins UN AN d'abonnement (\$1.00), nous offrons l'une des deux primes mentionnées ci-après, à leur choix : *Recueil de Recettes et le Médecin à la maison*, qui sera prêt vers la fin de septembre, ou une splendide *Vue photographiée* de l'intérieur de la Basilique de Québec, tel qu'il se trouvait avant les réparations actuelles.

HOTEL RIENDEAU

Cet hôtel, qui a acquis tant de titres à la popularité parmi le public voyageur, a été transporté de la rue Saint-Gabriel à la place Jacques-Cartier. L'hôtel Riendeau occupe aujourd'hui l'édifice connu autrefois sous le nom d'hôtel Saint-Nicolas, place Jacques-Cartier.

M. Joseph Riendeau, en ouvrant ce nouvel établissement, s'est rendu aux exigences de sa clientèle qui se plaignait de l'exiguïté de l'ancien local. Le nouvel hôtel est situé sur le point le plus central de Montréal, à proximité de l'Hôtel-de-Ville, du palais de justice, des débarcadères des vapeurs de la compagnie R. & O. et de la gare du C.P.R. Les chambres sont spacieuses, meublées à neuf, bien aérées et pourvues de toutes les améliorations modernes pour le confort des occupants.

Quant à la table, qu'il nous suffise de dire que le menu est toujours préparé avec la variété et la recherche qui ont obtenu à Joseph Riendeau la renommée d'un maître d'hôtel de premier ordre. La cave de l'établissement est toujours pourvue de vins et de liqueurs de choix.

Une visite est sollicitée pour que le lecteur puisse se convaincre qu'il n'y a aucune exagération dans cette annonce.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS

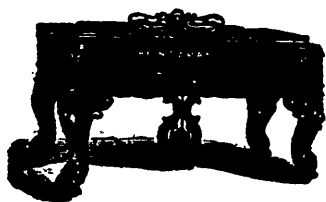
D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS)

— AUSSI —

D'INSTRUMENTS de Fabrique CANADIENNE

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS



Heintzman & Cie, (Le favori des Artistes.)
Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Mason & Risch.,
Scheidmayer & Cie. Etc.

COUCHETTES EN FER,
PAILLASSES A RESSORTS,
MATELAS EN LAINE,
COFFRES DE SURETÉ,
VITRINES DE COMPTOIRS,
MACHINES A TORDRE

— AINSI QUE LES HARMONIUMS

Wm. Bell et Cie.,
Dominion et Cie.,
Thomas et Cie.,
Scheidmayer et Cie., Etc.

Une visite à notre établissement pourra convaincre les plus incrédules qu'il est inutile d'aller à Montréal ou ailleurs, au détriment de la prospérité commerciale de notre ville, pour faire l'acquisition d'un PIANO, ou d'un HARMONIUM de PREMIERE CLASSE.

Nos pianos HEINTZMAN & Cie, ne sont surpassés par aucun autre instrument.

La maison HEINTZMAN & Cie, a 38 années d'expérience dans la fabrication de pianos sur ce continent.

Le chef de cette importante maison a fabriqué avec succès PENDANT PLUSIEURS ANNÉES des instruments en ALLEMAGNE.

"LE CANUCK"

(Du New-York-Canada.)

Sur invitation spéciale de la part des gérants de la troupe qui joue actuellement au Bijou, les propriétaires du *New-York Canada* ont assisté à la représentation du "Canuck", pièce exclusivement canadienne, écrite par MM. Rankin et Maeder.

La production de ce drame, dans une ville comme New-York, a pour nous toute la portée d'un événement considérable. L'auteur de la pièce, M. McKee Rankin, qui tient lui-même le premier rôle, présente à un public qui n'a pas toujours été sans préjugés à l'égard des Canadiens-français, le type le plus fidèle, le plus frappant de l'habitant droit, intègre, honnête, franc comme l'épée du roi, énergique, inflexible sur les principes, attaché étroitement à sa foi, sachant à ses heures faire des actes d'une générosité qui touche à la grandeur d'âme, et avec cela rusé en diable. C'est la figure rayonnante du drame. Autour d'elle se meuvent adroitement des personnages secondaires qui ajoutent à l'action principale des scènes d'intérieur touchantes dont nous avons été plus d'une fois, au pays, les témoins émus.

La pièce n'a pas de situations d'un intérêt dramatique puissant et elle ne provoque pas d'émotions violentes, mais elle est remplie de très beaux sentiments, de scènes émouvantes qui ne manquent pas de faire vibrer fortement la corde sensible. Les scènes du Canuck se déroulent au Canada et dans le Vermont, sur la frontière, et dans la ville de New-York.

Jean-Baptiste Cadeaux, vieil habitant canadien, a perdu sa femme et vit dans une douce solitude avec sa fille Archange. Celle-ci s'éprend de Tom, le fils de Cyrus Stebbins, habitant du Vermont et ami intime de Cadeaux. Tom est un agent de change de New-York. C'est lui qui est la cause de tous les malheurs. Il fait grever la propriété de son père d'une lourde hypothèque dans le but de tenter une grosse exploitation de mine, puis il se marie avec Archange qui se laisse enlever sans trop de résistance, convaincue que Tom a régularisé sa position de mari divorcé.

Lorsqu'il apprend la nouvelle de la fuite de sa fille, Cadeaux fond en larmes; son cœur se brise. Il s'élance à la poursuite de sa fille.

tion anglaise. En un mot la création qu'il a faite de Cadeaux ne saurait être surpassée tant au point de vue du type lui-même que de la façon dont il le réalise. M. Charles Cowles fait un excellent Cyrus Stebbins. M. Kent joue le rôle de Tom d'une manière passable. M. Lackaye est très fort dans Jim Hogan. Mlle Mabel Bert, qui est très jolie fille, joue le rôle d'Archange avec une candeur émouvante. Mlle Jennie Yeamans est simplement ravissante dans le rôle de Tilly. Elle contribue pour une large part au succès de la pièce. Parmi les scènes de mœurs canadiennes que nous avons remarquées, la *guignolée*, le *cotillon* et le *reel* ont été bien rendus. Mais la chanson des rameurs *En roulant ma boule*, chantée par des chanteurs d'opéra comique de New-York n'a pas eu de succès. M. Rankin, avec qui nous avons eu le plaisir de causer quelques moments, se propose de substituer à ses chanteurs actuels quatre vrais Canadiens-français qui pourront y mettre un peu plus de couleur locale.

Nous recommandons à tous nos compatriotes de New-York et des environs d'aller voir cette pièce. C'est le drame le plus vrai que nous ayons vu dans le théâtre canadien. Nous engageons fortement M. Rankin à se rendre à Montréal. Nous sommes sûrs qu'il y remportera un succès complet. Nous le félicitons en même temps d'avoir mis sur la scène un caractère qui fait tant d'honneur à notre race.

LE "GUIDE FRANÇAIS"

Les éditeurs de cette publication canadienne nous communiquent un témoignage flatteur qu'ils viennent de recevoir de la Chambre de Commerce de Québec. Voici :

BUREAU DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Québec, 30 août 1890.

M. le Directeur de la Société de Publications Françaises des États-Unis, Lowell, Mass.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre "Guide Français de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New-York" pour 1889-90.

Je vous remercie sincèrement de cette attention courtoise et vous félicite, au nom

PAILLASSES A RESSORTS,
MATELAS EN LAINE,
COFFRES DE SURETÉ,
VITRINES DE COMPTOIRS,
MACHINES A TORDRE

— AINSI QUE LES HARMONIUMS

Wm. Bell et Cie.,
Dominion et Cie.,
Thomas et Cie.,
Scheidmayer et Cie., Etc.

Une visite à notre établissement pourra convaincre les plus incrédules qu'il est inutile d'aller à Montréal ou ailleurs, au détriment de la prospérité commerciale de notre ville, pour faire l'acquisition d'un PIANO, ou d'un HARMONIUM de PREMIERE CLASSE.

Nos pianos HEINTZMAN & Cie, ne sont surpassés par aucun autre instrument.

La maison HEINTMAN & Cie, a 38 années d'expérience dans la fabrication de pianos sur ce continent.

Le chef de cette importante maison a fabriqué avec succès PENDANT PLUSIEURS ANNÉES des instruments en ALLEMAGNE, avant de venir tenter fortune en Amérique où il vint se fixer en 1850 à Buffalo, N. Y., puis en 1860 à Toronto, où MM. Heintzman & Cie possèdent d'immenses ateliers munis de tout ce qu'il y a de plus amélioré en fait de machines, etc.

M. Heintzman, père, ainsi que ses trois fils sont tous des ouvriers pratiques. Ils surveillent personnellement leurs ateliers.

Tous les DESSINS, PLANS, MODELES, etc., sont faits par eux.

Les ACTIONS en usage dans les Pianos Heintzman & Cie, sortent des ateliers de la célèbre maison WESSELL, NICKELL & GROSS, de NEW-YORK. UNE AMELIORATION IMPORTANTE, au moyen de laquelle TROIS JOINTURES ou CHARNIERES ont été SUPPRIMEES, a été introduite dans cette action par MM. Heintzman & Cie. Cette amélioration, pour laquelle MM. Heintzman & Cie, ont obtenu des LETTRES PATENTES, est leur PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE.

Elle ne se trouve dans aucun autre instrument.

Les pianos Heintzman et Cie, ont toujours remporté les PREMIERS PRIX dans toutes les expositions où ils ont été exhibés.

Le MODELE en est artistique,
Le FINI en est parfait,
La SONORITE nette et pure,
La TOUCHE élastique et souple,
Le MAINTIEN DE L'ACCORD merveilleux.

Nos Harmoniums de Wm. Bell et Cie, sont de véritables MERVEILLES sous le double rapport du FINI et des QUALITÉS MUSICALES. Aussi.—Les célèbres machines à coudre NEW WILLIAMS et DAVIS a entraînement vertical.

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS MUSICALES REÇUES CHAQUE SEMAINE.

GERVAIS & HUDON

No. 219 Rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec.

TÉLÉPHONE NO. 272¹

encourages qui ne manquent pas de faire vibrer fortement la corde sensible. Les scènes du Canuck se déroulent au Canada et dans le Vermont, sur la frontière, et dans la ville de New-York.

Jean-Baptiste Cadeaux, vieil habitant canadien, a perdu sa femme et vit dans une douce solitude avec sa fille Archange. Celle-ci s'éprend de Tom, le fils de Cyrus Stebbins, habitant du Vermont et ami intime de Cadeaux. Tom est un agent de change de New-York. C'est lui qui est la cause de tous les malheurs. Il fait grever la propriété de son père d'une lourde hypothèque dans le but de tenter une grosse exploitation de mine, puis il se marie avec Archange qui se laisse enlever sans trop de résistance, convaincue que Tom a régularisé sa position de mari divorcé.

Lorsqu'il apprend la nouvelle de la fuite de sa fille, Cadeaux fond en larmes; son cœur se brise. Il s'abandonne au désespoir le plus cuisant et maudit le jour qui a vu naître une tache au blason de sa famille. De son côté, Cyrus est dans un abattement indescriptible quand il apprend que le divorce de son fils n'est pas légal. Sur ces entrefaites, Archange revient à son père quand elle a découvert la vérité. Cependant tout finit bien; on découvre que la femme divorcée de Tom avait eu avant lui plusieurs maris, et le fils du vieux fermier du Vermont peut ainsi légitimer son union avec Archange.

Comme on le voit, le drame roule sur certains détails qui ne sont pas dans les mœurs canadiennes, comme le divorce et l'enlèvement. Mais l'auteur a eu soin de conserver à l'habitant canadien toute la rigidité de sa foi. Cadeaux pleure amèrement sur les égarements de sa fille. Quand elle revient à lui, il la repousse et lui refuse l'hospitalité en lui montrant la gravité de son crime, en invoquant le souvenir d'une mère dévouée dont Archange aurait dû pratiquer les vertus. Brisée de douleur, la pauvre coupable s'éloigne la mort dans l'âme; mais le cœur de Cadeaux ne peut plus résister; il se précipite dans les bras de sa fille qu'il retient auprès de lui en lui pardonnant ses fautes.

M. Rankin joue le rôle de Cadeaux avec une étonnante perfection. Il est Canadien d'origine anglaise. Il a vécu longtemps au milieu de nos compatriotes, et connaît à fond leurs habitudes. Il parle, pour les besoins de la pièce, l'anglais rugueux et mêlé de mots français de l'habitant canadien qui a grandi au milieu d'une popula-

LE "GUIDE FRANÇAIS"

Les éditeurs de cette publication canadienne nous communiquent un témoignage flatteur qu'ils viennent de recevoir de la Chambre de Commerce de Québec. Voici :

BUREAU DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Québec, 30 août 1890.

M. le Directeur de la Société de Publications Françaises des États-Unis, Lowell, Mass.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre "Guide Français de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New-York" pour 1889-90.

Je vous remercie sincèrement de cette attention courtoise et vous félicite, au nom de la Chambre de Commerce et des Canadiens-français, d'avoir mené à si bonne fin une entreprise ardue et ingrate.

Votre volume aura non seulement une utilité immédiate, mais aussi aidera dans une grande mesure à l'histoire de nos compatriotes dans l'avenir.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

N. LEVASSEUR, Secrétaire.

Chambre de Commerce de Québec.

Recueil de recettes et le médecin à la maison

L'accueil public qui a été fait à cet ouvrage, dès la première édition en 1883, en a fait le meilleur éloge. L'édition nouvelle contiendra des changements notables et beaucoup de recettes inédites. Aucun exemplaire n'en sera vendu. Le chiffre du tirage en sera strictement limité au nombre des abonnés qui, nous ayant payé avant ou durant le cours de ce mois de SEPTEMBRE, le prix d'au moins UN AN d'abonnement à L'Association (soit \$1.00), nous auront demandé un exemplaire avant le premier d'octobre.

Voici quel était le SOMMAIRE de la première édition :

Un extrait de cuisine.—Manière de faire différents Bouil-

ons, Soupe à la purée de divers légumes, le Boudin, la Saucisse, le Fromage, le Cervelas, l'Andouille, le Petit Salé.—Pâtisseries diverses, Entremets sucrés, Confitures, Sirops.—Manière de faire cuire toute espèce de Poissons.—La conservation du Gibier, des Viandes, du Poisson, des Œufs, du Beurre, du Lait, des Légumes.—Salaison des viandes.—Le Jambon, du Beurre.—Blanchissage et Repassage du Linge.—Entretien des vêtements.—Maladies et Indispositions.—Pharmacie de Ménage.

PATRONS ET OUVRIERS

La religion a une grande part dans la réconciliation des ouvriers avec les patrons, et dans la fixation du taux auquel il est juste de porter la rémunération de l'ouvrage. Si l'on accepte largement son concours, par l'intervention des lois évangéliques qu'elle promulgue elle maintient avec vigueur les droits des maîtres contre les spoliateurs et elle obtient, d'un autre côté, que les ouvriers soient traités humainement et qu'ils reçoivent des salaires équitables.

Elle rappelle à l'ouvrier que, s'il a été affranchi du servage, il a perdu le droit rigoureux d'être nourri par son maître; qu'en acquérant sa liberté, il est forcé d'en subir les conséquences; que, s'il a été rétabli dans le droit des appartenir, il faut qu'il accepte la condition de vivre à ses risques et périls. Il agit sous sa responsabilité: il est libre, mais le patron l'est également: il y a complète réciprocité de droits.

La religion dit en même temps au propriétaire et à l'entrepreneur:—Votre droit à ne pas être contraints par la force dans la fixation des salaires n'est pas contestable: toutefois, gardez-vous d'être durs envers les ouvriers qui sont vos frères. Payez-les selon qu'ils le méritent et que vos profits vous le permettent. Si vous voulez goûter des satisfactions plus douces et plus durables que celles dont l'opulence est la source, si vous mettez du prix à être bénis de Dieu et des hommes, n'écoutez pas seulement la voix égoïste de vos intérêts, prêtez aussi l'oreille à celle de la charité chrétienne.

L'ABBÉ CORBIÈRE.

Par la confession, le catholicisme inspire au coupable des sentiments de moralité que ne sauront jamais lui inspirer les tribunaux civils. La confession est un des moyens les plus efficaces fournis par la Providence pour retenir les hommes dans la justice et pour les y ramener quand ils en ont quitté le chemin.

(Extraits de l'abbé Corbière).

Les Artisans Canadiens-Français.

L'assemblée générale semestrielle de la Société des Artisans Canadiens-Français a eu lieu, la semaine dernière, au Cabinet de Lecture Paroissiale, à Montréal.

Le chapelain, M. l'abbé Bruchési, était à côté du Président.

Après quelques mots de M. Lamarche, le secrétaire-trésorier, M. Hurtubise, lui le rapport des directeurs. Par ce rapport, on voit que la société, le 1er août, comptait 3,266 membres actifs, 4,274 en comptant les succursales.

Pendant le dernier semestre, 98 membres ont été rayés pour défaut de paiement. Une somme de \$4,187.90 a été payée aux membres malades. Les recettes totales se sont élevées à \$27,818.08, et \$21,150.97 ont été payées. Le surplus des revenus sur les dépenses est donc de \$6,668.97.

Après quelques explications du président le rapport du secrétaire-trésorier est adopté.

M. l'abbé Bruchési dans un éloquent discours expose les avantages qu'il y a d'appartenir à la Société des Artisans.

M. A. Gosselin a été nommé président et M. Dufresne secrétaire *pro tempore* pour l'élection des officiers.

M. Hurtubise a donné sa démission comme trésorier et directeur vu ses nombreuses occupations. C'est une perte pour la société. Il a été remplacé dans le bureau des directeurs par M. J.-E. Clément.

Les cinq directeurs suivants dont le terme était expiré, ont été réélus à l'unanimité: MM. J.-A. Brault, Joseph Béland, P. Pate-naude, Lamontagne et Prévost.

MM. Dufresne et Hurtubise ont été élus censeurs.

Le bureau de direction a ensuite choisi les officiers suivants:

Président, M. Joseph Lamarche, réélu;

loir des abonnés. Il y en a qui ne se font aucun scrupule de conscience de discontinuer leur abonnement sans payer ce qu'ils doivent. Cependant ils sont obligés de le faire en vertu de la loi divine comme de la loi civile.

"Il serait grandement temps qu'il y eut entente entre tous les propriétaires de journaux pour exiger à l'avance le prix de l'abonnement. La presse serait plus florissante qu'elle est et nous n'aurions pas à subir de pertes de la part de gens sans scrupules."

NOS PRIMES

Avec le numéro quatrième de *L'Association*, nous adressions à nos abonnés un appel auquel plusieurs se sont empressés de répondre. Nous les en félicitons, parce que ce sont des hommes de leur trempe qui, à l'occasion, savent alléger le fardeau des sacrifices d'autrui, et font réussir les entreprises difficiles. Surtout nous les en remercions, parce que leur empressement à nous payer l'abonnement requis nous a été d'un extraordinaire secours en nous aidant à franchir des passes périlleuses. Un tout petit dollar, isolé, c'est en vérité bien peu de chose, une très légère bagatelle, mais cent cinquante ou deux cents de ces petites bagatelles réunies sont souvent une puissance, tant il est vrai que *l'union fait la force*.

Or, à chacun de nos abonnés qui nous ont payé au moins l'abonnement d'un an, nous désirons leur offrir un gage de notre reconnaissance. Le gage sera jugé modeste, peut-être, mais nous avons l'espoir qu'il sera accepté comme venant du cœur, et qu'à ce titre il aura bien son prix. Nos abonnés auront le choix entre un *Recueil de recettes* qui sera le premier livre sorti de nos ateliers, et une *Vue photogra-*

LE GUIDE FRANÇAIS

DES

ETATS-UNIS

TROISIÈME ÉDITION

CONTENANT LES NOMS, LE GENRE D'AFFAIRES ET L'ADRESSE DES

Marchands, manufacturiers, hommes de profession, ainsi que des messieurs du clergé,

Journaux, Publications françaises, Collèges, Couvents, Écoles et Sociétés Canadiennes des

ETATS-UNIS.

CLASSIFIÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, PAR CATÉGORIES ET PAR ÉTAT.

Suivi d'une foule d'autres Statistiques et Renseignements précieux sur tous les Centres Canadiens de la RÉPUBLIQUE AMÉRICAINE, DES GUIDES DE COHOES, N. Y. LOWELL, WORCESTER, FALL RIVER, HOLYOKE, MASS., MANCHESTER, N. H., BIPDEFORD et LEWISTON, ME., WOONSOCKET, R. I., DÉTROIT, MICH., ST. PAUL et MINNEAPOLIS, MINN., contenant les noms de tous nos compatriotes, et de toutes autres places où nous serons requis de faire le recensement par le Curé de la paroisse ou les principaux Marchands canadiens, pourvu que ces réquisitions nous parviennent avant le 1er Août.

Nous étions loin de croire, lorsque nous avons fondé l'Œuvre du *GUIDE FRANÇAIS*, en 1887, que nous serions obligés d'en étendre si vite le cadre. Il est vrai que nous connaissions l'immense portée qu'une telle publication devait atteindre, si elle était faite judicieusement et aussi exactement que les distances, les temps, les moyens et les mille autres difficultés qui se présentent généralement dans toutes les grandes entreprises, le permettraient; cependant, la première édition dite *Guide de la Nouvelle Angleterre* et la deuxième édition connue sous le nom de *Guide de la Nouvelle Angleterre et de l'Etat de New-York*, ont été si bien accueillies et reconnues par tous si utiles, si nécessaires, si importantes pour notre cause Religieuse et Nationale, que nous avons décidé de publier, en 1891

Le GUIDE FRANÇAIS des ETATS-UNIS

Inutile de dire, ici, ce que coûtera cette gigantesque entreprise; tous, vous le savez, nous n'en doutons pas, et tous aussi vous désirez sincèrement son succès; alors, que Prêtres et Laïques, Commerçants et Industriels y donnent leur concours, leur encouragement, afin que nous puissions connaître la véritable situation des Canadiens-Français, aux Etats-Unis. En raison de l'immense travail de cette troisième édition et des frais énormes qu'elle nécessitera, le prix sera de

DEUX PIASTRES,

Dont une piastre payable d'avance et une piastre payable sur livraison qui aura lieu en MARS 1891.

LES ANNONCES SERONT INSCRITES AUX PRIX SUIVANTS:

UNE PAGE, papier blanc	\$25.00	de couleur	\$35.00
UNE DEMIE,	15.00	"	20.00
UN TIERS,	10.00	"	15.00
UN QUART,	8.00	"	12.00
UN HUITIÈME,	5.00	"	7.00
UNE FEUILLE,	40.00	"	40.00

Des espaces sur la reliure et ailleurs seront vendus sur application, à un tarif spécial, suivant l'endroit. Chaque annonceur recevra une copie de l'ouvrage GRATIS

responsabilités : il est libre, mais le patron l'est également : il y a complète réciprocité de droits.

La religion dit en même temps au propriétaire et à l'entrepreneur :—Votre droit à ne pas être contraints par la force dans la fixation des salaires n'est pas contestable : toutefois, gardez-vous d'être durs envers les ouvriers qui sont vos frères. Payez-les selon qu'ils le méritent et que vos profits vous le permettent. Si vous voulez goûter des satisfactions plus douces et plus durables que celles dont l'opulence est la source, si vous mettez du prix à être bénis de Dieu et des hommes, n'écoutez pas seulement la voix égoïste de vos intérêts, prêtez aussi l'oreille à celle de la charité chrétienne.

L'ABBÉ CORBIÈRE.

LE BIENFAITEUR SOCIAL

Seul le catholicisme est excellemment propre à contribuer au bien-être des nations et à le rendre stable.

Son caractère général et en même temps pratique est de prévenir le mal, puis de provoquer le repentir et la réparation des actes coupables ; d'encourager la vertu, de la soutenir, de la récompenser. C'est là, pour ainsi dire, la pensée qui dirige son action et le motif d'une foule de ses institutions.

Le catholicisme est vraiment le maître de la parole sainte. Il rappelle incessamment aux hommes les devoirs de la justice, du travail, de la tempérance, du dévouement. Qui pourrait énumérer les prodiges que la prédication a ramenés au sein de la famille, les sensuels qu'elle a rendus tempérants, les paresseux quelle a reconduits à l'atelier ?

Et si nos missionnaires n'étaient allés les arracher à l'ignorance, que de pays seraient encore inconnus ! Il fallait le prêtre catholique pour surmonter tous les obstacles qui entravaient sa marche, pour braver les privations et le martyre. Autant d'États ou de peuplades convertis au christianisme, autant de recrues pour la civilisation, autant de contrées nous offrant leurs produits et acceptant les nôtres en échange.

Après quelques explications du président le rapport du secrétaire-trésorier est adopté.

M. l'abbé Bruchési dans un éloquent discours expose les avantages qu'il y a d'appartenir à la Société des Artisans.

M. A. Gosselin a été nommé président et M. Dufresne secrétaire *pro tempore* pour l'élection des officiers.

M. Hurtubise a donné sa démission comme trésorier et directeur vu ses nombreuses occupations. C'est une perte pour la société. Il a été remplacé dans le bureau des directeurs par M. J.-E. Clément.

Les cinq directeurs suivants dont le terme était expiré, ont été réélus à l'unanimité : MM. J.-A. Brault, Joseph Béland, P. Patenaude, Lamontagne et Prévost.

MM. Dufresne et Hurtubise ont été élus censeurs.

Le bureau de direction a ensuite choisi les officiers suivants :

Président, M. Joseph Lamarche, réélu ; 1er vice-président, M. J.-A. Brault, réélu ; 2e vice président, M. L. Lamontagne, réélu ; secrétaire-trésorier, M. J.-E. Clément ; 1er commissaire-ordonnateur, Pierre Patenaude ; 2e commissaire-ordonnateur, M. E. Prévost.

M. Lamarche a repris son siège au milieu de vifs applaudissements.

LES ABONNEMENTS

Sous ce titre, nous lisons dans la *Gazette des Campagnes* :

"Le *Canadien* de Québec annonce que le journal sera retranché à tout abonné qui, le 1er septembre, n'aura pas acquitté ses arrérages et payé au moins trois mois à l'avance.

"Notre confrère ajoute :

"Nous voulons en finir une bonne fois avec le système insensé du crédit, qui ruine la presse française.

"Il n'y aura pas d'exception : juges, députés, avocats, médecins, notaires, nous paieront ou ne recevront pas le *Canadien*. Nous ne pouvons avoir d'autres abonnés que ceux qui nous paient."

"Cette détermination louable du *Canadien* indique la situation faite à la presse française du pays par la négligence des abonnés.

"Aux États-Unis, en Angleterre, en France, tout abonnement à un journal se paye à l'avance, sans exception. Pourquoi n'en est-il pas de même dans la province de Québec.

"Que d'argent perdu par le mauvais vou-

secours en nous aidant à franchir des passes périlleuses. Un tout petit dollar, isolé, c'est en vérité bien peu de chose, une très légère bagatelle, mais cent cinquante ou deux cents de ces petites bagatelles réunies sont souvent une puissance, tant il est vrai que *l'union fait la force*.

Or, à chacun de nos abonnés qui nous ont payé au moins l'abonnement d'un an, nous désirons leur offrir un gage de notre reconnaissance. Le gage sera jugé modeste, peut-être, mais nous avons l'espoir qu'il sera accepté comme venant du cœur, et qu'à ce titre il aura bien son prix. Nos abonnés auront le choix entre un *Recueil de recettes* qui sera le premier livre sorti de nos ateliers, et une *Vue photographiée*, des plus exactes et des plus nettes, de l'intérieur de la Basilique de Québec, tel qu'il se trouvait avant les modifications opérées depuis quelques semaines. Cette photographie, très bien réussie, est sur fond cartonné de 10 X 14½. Pour les personnes qui ont le culte du passé, cette photographie sera un souvenir précieux à conserver.

Quant au *Recueil des recettes*, il pourra plutôt convenir à bien des familles. Ce *Recueil* sera une édition nouvelle, revue, corrigée et augmentée de l'ancien *Recueil* que notre agent général M. Langlois, publia en 1883, et qui eut alors une vogue si méritée. Véritable trésor domestique, conseiller sûr et fidèle de la jeune ménagère, de l'apprentie en cuisine et même de la cuisinière expérimentée, comme aussi de la mère de famille, ce livre est appelé à exercer une influence des plus bienfaisantes dans les régions de l'économie domestique.

Les abonnés, qui nous paieront au moins le prix d'abonnement d'un an (\$1.00) *durant le cours de* SEPTEMBRE, auront, eux aussi, droit à l'une ou à l'autre de ces primes, à leur choix. En nous adressant le prix d'abonnement, veuillez mentionner la prime que vous choisirez.

Les institutions, les temps, les moyens et les mille autres difficultés qui se présentent généralement dans toutes les grandes entreprises, le permettraient ; cependant, la première édition dite *Guide de la Nouvelle Angleterre* et la deuxième édition connue sous le nom de *Guide de la Nouvelle Angleterre et de l'Etat de New-York*, ont été si bien accueillies et reconnues par tous si utiles, si nécessaires, si importantes pour notre cause *Religieuse* et *Nationale*, que nous avons décidé de publier, en 1891

Le GUIDE FRANÇAIS des ETATS-UNIS

Inutile de dire, ici, ce que coûtera cette gigantesque entreprise ; tous, vous le savez, nous n'en doutons pas, et tous aussi vous désirez sincèrement son succès : alors, que Prêtres et Laïques, Commerçants et Industriels y donnent leur concours, leur encouragement, afin que nous puissions connaître la véritable situation des Canadiens-Français, aux États-Unis. En raison de l'immense travail de cette troisième édition et des frais énormes qu'elle nécessitera, le prix sera de

DEUX PIASTRES,

Dont une piastre payable d'avance et une piastre payable sur livraison qui aura lieu en MARS 1891.

— : 000 : —

LES ANNONCES SERONT INSCRITES AUX PRIX SUIVANTS :

UNE PAGE, papier blanc	\$25.00	de couleur	\$35.00
UNE DEMIE, " "	15.00	" "	20.00
UN TIERS, " "	10.00	" "	15.00
UN QUART, " "	8.00	" "	12.00
UNE HUITIÈME, " "	5.00	" "	7.00
UNE FEUILLE, " "	40.00	" "	40.00

Des espaces sur la reliure et ailleurs seront vendus sur application, à un tarif spécial, suivant l'endroit.

Chaque annonceur recevra une copie de l'ouvrage GRATIS. et son nom sera inscrit en lettres CAPITALES. Les souscripteurs auront le même privilège en payant de \$1. à \$100 suivant le type.

— : + + + : —

IMPORTANT

Le nom, l'occupation et l'adresse de chaque souscripteur seront publiés, soit qu'il demeure au Canada, en Europe ou ici, chaque pays formant un département spécial. Ainsi, que tous ceux qui désirent faire connaître leur adresse à leurs parents et amis s'empressent de souscrire.

— : 0 + 0 : —

Nous ne croyons pas nécessaire de donner ici, comme il y a deux ans, les témoignages que nous avons reçus : qu'il nous suffise de dire que *St. Sainte L. on XIII a reçu avec plaisir notre Livre* et qu'Elle nous a accordé sa Bénédiction Apostolique.

Son Excellence Benjamin Harrison, Président des États-Unis d'Amérique, a aussi reçu le GUIDE, et nous avons été honoré du patronage officiel des gouvernements de Québec et d'Ottawa.

Ceci suffit, croyons-nous, pour convaincre tous les vrais et sincères Canadiens-Français de l'importance de cette publication et nous aimons à croire que tous s'empresseront d'annoncer ou de souscrire ainsi que l'indiquent les bulletins suivants :

La Société de Publications Françaises

DES

ETATS-UNIS

Boîte de Poste, No 638 Lowell, Mass

— : 000 : —

Le GUIDE FRANÇAIS des ETATS-UNIS

\$90.

La Société de Publications Françaises des États-Unis, publiera annonce dans "Le Guide Français des États-Unis," devant occuper l'espace d page dont le prix sera Dollars, payable lorsque l'ouvrage sera publié, et sur présentation de ce contrat, y compris une copie du livre.

Nom

Occupation

(Veuillez signer et retourner) Adresse

La Société de Publications Françaises des États-Unis, veuillez me considérer comme souscripteur au volume ci-dessus nommé, pour lequel je vous envoie d'avance UN DOLLAR et je m'engage à vous payer, sur livraison, la balance du prix de souscription, \$1.00, pourvu que mon nom, occupation et adresse y soient inscrits comme suit :

Nom

Occupation

Adresse

(Veuillez signer, couper ceci et retourner.)

LE "SUN"

Compagnie d'Assurance sur la Vie,
du Canada

BUREAU PRINCIPAL

164 Rue St Jacques, Montréal.

M. LOUIS TESSIER,
GÉRANT A QUÉBEC.

67 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

— 000 —

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans conditions**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vexatoire** en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION ET TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de **sept pour cent (7 %)** étant le **taux le plus élevé** acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant.

12 juillet 1899

AUX MEMBRES DU CLERGE

EN RÉCEPTION :

100 Quarts Colli

100 Octaves Colli

50 Quarts Vin Cettes

50 Quarts Taragona blanc.

Ces vins sont analysés par des experts et recommandés pour la messe

— AUSSI —

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

L'HON. FRS. L'ANGELIER, 23 rue St-Louis.

J.-A.-M. GAGNON, 4 rue Saint-Pierre.

A. LEMAY, 4 rue Saint-Pierre.

E. LORTIE, 68 rue Saint-Pierre.

H. A. TURCOTTE, 68 rue Saint-Pierre.

Notaires

M. J. ALLAIRE, 4 rue Saint-Pierre.

M. OCTAVE JOY, 24 côte du Palais

M. LÉOPOLD P. FALARDEAU, 84 rue Massue.

M. JOSEPH SAVARD, 80 rue St-Valier, S.-S.

Médecins

DR. CHARLES GINGRAS, 49-51 rue St-Valier.

DR. DELPHIS M. BROCHU, 139 rue St. François.

DR. ELZÉAR LABERGE, 110 rue du Pont.

DR. CHARLES I. SAMSON, 39 rue St. François.

Pharmaciens

DR. ED. MORIN & C^{ie}, 314 rue Saint-Jean, et 32-34 rue Saint-Pierre.

DR. A. POTVIN & C^{ie}, 30 rue Saint-Pierre.

DR. J. A. GAUVREAU & FRÈRE, 312 rue Saint-Jean.

DR. J. A. MORIN, 161 rue Saint-Joseph.

ALEXANDRE LARUE, 191 rue Saint-Joseph.

LOUIS J. HUOT, 223 rue Saint-Joseph.

Architectes

Mrs D. OUELLET & RUSSIÈRE, 85, rue D'Aiguillon

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE QUÉBEC

— 10-1-0 —

L'OUVERTURE DES COURS DE L'ÉCOLE
VÉTÉRINAIRE DE QUÉBEC AURA LIEU

JEUDI, LE 2 OCTOBRE 1899

A 5 heures p. m.

— 0-0-0 —

Le Gouvernement met à la disposition des élèves un certain nombre de bourses qui donnent aux titulaires le droit de suivre tous les cours gratuitement, excepté la dissection.

On peut obtenir ces bourses en s'adressant au Dr G. Leclerc, secrétaire du département d'Agriculture, ou à M. E.-A. Barnard, secrétaire du Conseil d'Agriculture ou à

J. A. COUTURE, D. M. V.

49 rue Desjardins.

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE.

12 sept. — 1 m.

La vérité sur le libre échange

Nous avons promis à nos lecteurs de leur rendre compte de la situation économique par tout le monde. Aussi nous empressons-nous de mettre sous leurs yeux l'article suivant que nous empruntons au *Limousin et Quercy* publié à Tulle, France. Mais nous déclarons que nous n'entendons pas engager, par cette reproduction, l'opinion que nous aurons à formuler plus tard sur la question des relations de commerce entre le Canada et les Etats-Unis. Les faits et les circonstances économiques varient avec les lieux et même avec les temps. dans plus de commentaires, examinons les résultats du libre-échange en France tels qu'exposés par le journal *Limousin et Quercy* :

"Le libre échange nous est venu d'Angleterre avec le parlementarisme. Nous voyons aujourd'hui où nous conduit le parlementarisme, il nous a ruinés et il nous déshonore.

"Le libre échange ne nous traite pas mieux que le parlementarisme. L'étranger nous VEND beaucoup plus qu'il ne nous ACHÈTE, c'est près d'un MILLIARD chaque année que la France débourse EN SUS de ce qu'elle vend à l'étranger ; et pour nous enlever ainsi notre argent, l'étranger exige que ses marchandises entrent et soient vendues en France sans payer aucun droit, aucun impôt. De cette manière l'étranger a tous les profits du marché et nous laisse toutes les charges.

"Mais voici un fait qui prouve la stupidité de ce régime que nos économistes trouvent excellent.

"Ce que la France fournit et vend à l'étranger c'est du vin. Tous les autres produits de notre sol sont consommés en France et sont même le plus souvent insuffisants.

"Si le libre-échange était sérieux, s'il n'était pas une flouerie, nos vins iraient à l'étranger sans payer de droit ou d'impôt.

"Or, voici : un hectolitre de vin français, pour entrer en Allemagne, paye : 30 fr. ; en Angleterre 28 fr. 50 ; en Autriche 50 fr. ; en Belgique 23 fr. ; en Danemark 28 fr. 50 ; en Espagne 21 fr. ; en Grèce 15 fr. 50 ; en Italie 20 fr. ; en Hollande 42 fr. ; en Portugal 34 fr. 20 ; en Roumanie 100 fr. ; en

Demande que les gouvernements ne donnent d'impressions qu'aux ateliers où travaillent des membres de l'union typographique.

Demande que l'octroi aux écoles publiques et séparées soit augmenté.

Demande que le gouvernement augmente les droits sur les cigares importés.

Demande que toute qualification foncière pour voter aux élections municipales ou remplir des charges municipales soit abolie.

Demande que le prochain gouverneur général soit choisi en Canada.

Demande que l'allocation aux écoles du soir soit doublée.

Demande que les typographes à l'imprimerie du gouvernement aient des vacances comme les correcteurs d'épreuves et les traducteurs.

Comme on le voit, les ouvriers surveillent attentivement leur affaire, et nous les en félicitons. Cependant il ne faut pas qu'ils demandent aux gouvernements des mesures arbitraires. Ainsi, vouloir forcer les gouvernements à ne donner d'impressions qu'aux ateliers où travaillent des membres de l'union typographique, c'est trop exiger d'eux.

Demande en outre que le gouvernement fédéral prenne possession des chemins de fer, télégraphes et téléphones de la Puisseance, voilà encore une question bien grave, dont nous ne sommes pas prêts à accepter la solution dans le sens voulu par le congrès.—*Le Courrier du Canada*.

JOURNAUX ET REVUES

LA FRANCO-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE.—Tel est le titre d'une revue mensuelle des doctrines et faits maçonniques, qui est imprimée à Grenoble, France, et qui est essentiellement une œuvre de propagande. Aussi le prix d'abonnement pour le Canada n'est-il que de 6 francs 50 centimes (\$1.30). Inutile de dire que cette revue est essentiellement catholique, et comme telle, une arme puissante contre la franc-maçonnerie. Voici le sommaire des matières contenues dans le numéro du mois d'août dernier :

L'Economie sociale.—L'idée de M. Léo Taxil et le respect humain maçonnique.—Exploitations maçonniques—Brahmanisme et Bouddhisme, Hindouisme et Franc-Maçonnerie—Revue des Revues maçonniques.—Listes maçonniques.—Bibliographie.

étant le plus élevé acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant.

12 juillet 1890

AUX MEMBRES DU CLERGE

EN RÉCEPTION :

100 Quarts Colli

100 Octaves Colli

50 Quarts Vin Cettes

50 Quarts Taragona blanc.

Ces vins sont analysés par des experts et recommandés pour la messe

—AUSSI—

A Notre Ferme modèle du Château--Richer,

150 canards Pékin, pour la re-production.

Prix :—\$ 5.00 pour 3 canards

9.00 " 6 "

16.00 " 12 "

A. TOUSSAINT,

Marchand en gros de Vins et Liqueurs

ENTREPOT :—27 Rue Notre-Dame

Basse-Ville, Québec.

12 juillet 1890.

LA NEW YORK

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93

Y compris le dépôt au gouvernement, de.... 1,064,681.45

Montant d'assurances en force au Canada..... 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH,

Agent général,

Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1890. 1a

JEUDI, LE 2 OCTOBRE 1890

A 5 heures p. m.

—o—o—o—

Le Gouvernement met à la disposition des élèves un certain nombre de bourses qui donnent aux titulaires le droit de suivre tous les cours gratuitement, excepté la dissection.

On peut obtenir ces bourses en s'adressant au Dr G. Leclerc, secrétaire du département d'Agriculture, ou à M. E.-A. Barnard, secrétaire du Conseil d'Agriculture ou à

J.-A. COUTURE, D. M. V.

49 rue Desjardins.

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE.

13 sept.—1 m.

HOTEL ST - LOUIS

(CI-DEVANT OCCUPÉ PAR M. JOSEPH RIENDEAU)

64 RUE ST-GABRIEL 64

MONTREAL

Cet hôtel vient d'être ouvert par MM. JOHN JOHNSON & C^{ie}, déjà si avantageusement connus. M. J. Johnson a fait précédemment sa marque à Ottawa, où il a tenu un hôtel qui figurait au premier rang parmi les établissements de ce genre.

La table est des mieux servies. Primeurs de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement meublées à neuf, et dans lesquelles les voyageurs et les touristes jouissent de tout le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se distingue par une attention et une politesse tout à fait remarquables.

Vins,

Liqueurs,

Cigares,

Etc., Etc., Etc.,

Tous de premier choix.

—o—o—o—

PLACE DES PLUS CENTRALES

—o—o—o—

J. JOHNSON & C^{ie},

64, Rue Saint-Gabriel, Montréal.

6 sept.—1 a.

en France pour payer l'impôt. De cette manière l'étranger a tous les profits du marché et nous laisse toutes les charges.

" Mais voici un fait qui prouve la stupidité de ce régime que nos économistes trouvent excellent.

" Ce que la France fournit et vend à l'étranger c'est du vin. *Tous les autres produits de notre sol sont consommés en France et sont même le plus souvent insuffisants.*

" Si le libre-échange était sérieux, s'il n'était pas une flouerie, nos vins iraient à l'étranger sans payer de droit ou d'impôt.

" Or, voici : un hectolitre de vin français, pour entrer en Allemagne, paye : 30 fr. ; en Angleterre 28 fr. 50 ; en Autriche 50 fr. ; en Belgique 23 fr. ; en Danemark 28 fr. 50 ; en Espagne 21 fr. ; en Grèce 15 fr. 50 ; en Italie 20 fr. ; en Hollande 42 fr. ; en Portugal 34 fr. 20 ; en Roumanie 100 fr. ; en Russie 86 fr. 47 ; en Turquie 8 % de la valeur ; au Canada 28 fr. ; aux Etats-Unis 68 fr. 43 ; en Australie 165 fr.

" Et voilà ce qu'on appelle le libre-échange ! partout on nous prend pour de vrais dindons bons à plumer."

LES VŒUX DES OUVRIERS

Un congrès ouvrier vient d'être à Ottawa, et avant de clore ses séances, il a formulé un certain nombre de vœux, pouvant se résumer ainsi :

Protêt contre l'immigration des Chinois et demande au gouvernement de leur défendre l'entrée du pays.

Demande que le gouvernement fédéral passe un acte des manufactures afin que la protection donnée aux ouvriers soit la même dans toutes les provinces.

Demande que le gouvernement fédéral nomme des inspecteurs d'ateliers, usines et manufactures.

Demande que le système de contrats pour travaux publics soit aboli.

Demande que tous biens fonciers soient évalués à 50 pour cent de leur valeur.

Demande que le gouvernement fédéral prenne possession des chemins de fer, télégraphes et téléphones du pays.

Demande que tous terrains retenus inoccupés par des spéculateurs soient taxés à leur pleine valeur, et que les améliorations faites sur les terrains par main d'homme soient exemptes de taxes.

Que Québec soit choisi comme lieu de réunion au prochain congrès.

JOURNAUX ET REVUES

LA FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE.— Tel est le titre d'une revue mensuelle des doctrines et faits maçonniques, qui est imprimée à Grenoble, France, et qui est essentiellement une œuvre de propagande. Aussi le prix d'abonnement pour le Canada n'est-il que de 6 francs 50 centimes (\$1.30). Inutile de dire que cette revue est essentiellement catholique, et comme telle, une arme puissante contre la franc-maçonnerie. Voici le sommaire des matières contenues dans le numéro du mois d'août dernier :

L'Economie sociale.—L'idée de M. Léo Taxil et le respect humain maçonnique.—Exploitations maçonniques—Brahmanisme et Bouddhisme, Bouddhisme et Franc-Maçonnerie—Revue des Revues maçonniques.—Listes maçonniques.—Bibliographie.

LA PAIX SOCIALE.—Journal hebdomadaire, à grand format, paraissant tous les vendredis, et dont les bureaux sont situés 25 rue Richelieu, Paris (France). Le prix d'abonnement pour le Canada est de 10 francs pour un an, 6 francs pour 6 mois, 3 francs pour 3 mois.

La Paix Sociale donne actuellement en prime à ceux qui s'abonnent au moins pour trois mois, la *tour de cristal*, superbe gravure qui représente le projet d'embellissement que M. Martin-Ginouvier, directeur de la Paix Sociale, propose pour la transformation du célèbre Palais-Royal.

C'est de la Paix Sociale qu'est extrait l'article *A Travers Tout* que nos lecteurs peuvent lire dans un autre endroit de L'Association.

M. D. HÉNAULT, qui demeure au No 19 rue St-Christophe, Montréal, est notre AGENT pour la cité et le district de Montréal. Ce monsieur est autorisé à prendre les abonnements et les annonces, à faire les collections et à signer les reçus.

LE XX^{me} SIECLE

INTENTIONS—AFFIRMATIONS—APPEL
ET METHODE

Præquam interrogas ne vituperes.
(Ecclési., XI, 6.)

(suite)

D. — Vous vous êtes donc donné des statuts; vous avez combiné un plan de rédaction ?

R. — Pas le moins du monde. — Se donner des statuts, c'est mettre, en général, la charrue avant les bœufs; et les plans conçus d'avance révèlent presque toujours aussi un caractère de personnalité que s'empresse de déjouer l'impersonnalité des circonstances. "Les intentions sont rondes, et les événements sont carrés," —diraient les Chinois; —les constitutions *a priori* n'en sont pas moins..... des chinoïseries. Mais vous savez bien que nous tendons avant tout à préserver notre modeste entreprise du double écueil de l'individualisme et du bureaucratisme: tout ce qui précède ici est pour vous en convaincre. Alors, au lieu de nous casser la tête dans des complications de règlements, et après en avoir mûrement conversé entre nous, nous nous sommes décidés à ramener à l'unité toute la production de travail dont nous endossons en commun la charge. Or, de cette unité, il n'y a positivement qu'un mot qui puisse donner la traduction fidèle.

D. — Quel mot ?

R. — L'ABNÉGATION.

D. — Et comment cela ?

R. — Il serait oiseux de parler des petits côtés de l'abnégation. Tel, par exemple, celui qui consiste à convenir que la rédaction du XX^{me} SIECLE sera gratuite. C'est bien le principe élémentaire de toutes les publications spéciales à une association déterminée, surtout quand cette association ni ne bat son plein, ni ne bat monnaie.

Telle également l'élimination de tout amour-propre, dit d'auteur, de toute prétention d'écrivain. — Ne voyons-nous pas les scribes emboîter toujours le pas aux Pharisiens et se faire, par conséquent, part à deux dans les flagellations de la parole divine ? La fameuse maxime en manchettes de den-

turel, fixe, temporaire ou simplement d'occasion, saura parfaitement d'avance que l'expression de travail qu'il voudra bien donner au XX^{me} SIECLE sera bien et franchement donnée à la rédaction de celui-ci, sans arrière-pensée d'émission, comme sans inquiétude d'emploi, livrée sans désir de briller, comme sans timidité de paraître, pour les beaux yeux de la jeune Revue, si l'on peut s'exprimer ainsi; ou pour mieux dire: abandonnée, ce qui dit plus que donné, puisque abandon passe don.

C'est-à-dire que, d'autre part, la rédaction de ce même XX^{me} SIECLE, en faisant siennes, après juste examen, bien entendu, ces diverses expressions de travail, les incorpore en quelque sorte à sa masse, pour en former les traits, pour en accuser la physiologie d'un être moral qui ne demande qu'à vivre et qu'à croître en âge et en sagesse; le tout, aux seules fins de voir l'esprit de ses lecteurs s'en assimiler la substance et, Dieu aidant, le nombre de ceux-ci s'accroître à son tour.

Le système ainsi préconisé n'est pas, ce nous semble, bien difficile à faire entendre. Il a même quelque chose de moins draconien que l'avis qui figure généralement au frontispice des Revues: "Les manuscrits non utilisés ne sont pas rendus." — L'on peut aisément s'en convaincre, le contrat d'anonymat de notre rédaction est fort correctement bilatéral et renferme le concours homogène des deux contractants distincts: la partie pourvoyeuse et la partie distributrice. Si nous voulions donner un épigraphe à notre procédé, nous serions tentés d'inscrire sur la porte de notre revue: "*Hoc limine præsumptio sistit et commutatio incedit.*"

D. — N'est-ce pas une leçon que vous semblez donner ?

R. — A Dieu ne plaise ! Ce n'est qu'un appel.

D. — C'est bien aussi un règlement ?

R. — Non : c'est une règle.

D. — Ne gênera-t-elle personne ?

R. — Nous sommes charitablement plus disposés à croire qu'elle accommodera tout le monde. — Qui ne connaît, au moins pour l'avoir entendu citer, la merveilleuse affirmation de saint Augustin: "Deux amours

NEW YORK
LIFE

Cie. d'Assurance sur la Vie

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,235.93

Revenu total \$ 29,163,266.24

Payé aux porteurs de po-
lices et à leurs ayants-
droit \$ 129,344,058.87Nouvelles Assurances
souscrites 151,119,088.00

Assurances en vigueur . . 495,601,970.00

MICHAUD, HUDON & DALY,

Agents généraux pour le département
français.

BUREAU PRINCIPAL :

Bâtisse "NEW YORK LIFE,"

MONTREAL

DAVID BURKE,

Directeur général pour le Canada.

N. B. — Des personnes de tact et d'énergie peuvent se créer une position lucrative, comme agents, en s'adressant à MM MICHAUD, HUDON & DALY
5 juillet 1890—1a

Liverpool & London & Globe

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, Montréal

Hon. Henry Starvoe, Président.

G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie

FONDS INVESTIS \$40,500,000

AU CANADA SEULEMENT . . . 900,000

L'ASSOCIATION

Journal d'Economie Sociale

Propriétaire et Directeur de la Rédaction
PHILIPPE MASSON

Le seul journal français qui fasse une spécialité de renseigner le public sur toutes les compagnies et associations d'assurance: feu, vie, accidents corporels, secours mutuels, marine, bris de vitres, etc.

Toutes les questions d'économie sociale et politique entrent dans le programme de ce journal, et y sont traitées exclusivement au point de vue de la doctrine catholique.

"L'ASSOCIATION" ne voit de remède au malaise social et politique que dans l'application pratique de la doctrine catholique. — "L'Eglise est la propagatrice officielle de la vérité sociale." — Les associations catholiques de secours mutuel, telles que la SOCIÉTÉ DES ARTHANS CANADIENS, les UNIONS ST-JOSEPH, la SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE de Saint Roch, l'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL (C. M. R. A.), les FORESTIERS CATHOLIQUES, etc., sont des instruments efficaces de l'Eglise pour la cause de la paix sociale, et trouveront, en conséquence dans le journal "L'ASSOCIATION" un avocat actif et dévoué.

Les questions agricoles, industrielles, commerciales, professionnelles et ouvrières seront l'objet d'études soignées. REVUE DU MOUVEMENT SOCIAL, POLITIQUE ET COMMERCIAL PAR TOUT LE MONDE.

Clergé, ce journal est le propagateur de votre enseignement. Hommes des classes dirigeantes, si votre direction est saine, ce journal est votre appui. Hommes de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et vous tous, hommes des affaires, ce journal vous est un aide pour tous efforts légitimes et bien ordonnés vers le progrès. Ouvriers de toutes classes, ce journal est votre ami.

Prix de l'abonnement: — L'UN D'ESTRÉE par année, PAYABLE D'AVANCE.

S'adresser à l'agent officiel de "L'ASSOCIATION", M. ANTOINE LANGLOIS, 28 RUE ST-PIERRE, ou aux bureaux de "L'ASSOCIATION", 68, Rue St-Joseph, Québec.

AGENTS DEMANDES

\$5.00 PAR JOUR peut-être gagnées facilement par toute personne active à laquelle les loisirs permettent de solliciter des abonnements pour L'ASSOCIATION. S'adresser à

ANTOINE LANGLOIS,
No. 28, rue St-Pierre, R.-V. Québec.
No. 68, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

ASSURANCE

ROYALE CANADIENNE

D. — Quel mot ?

R. — L'ABNÉGATION.

D. — Et comment cela ?

R. — Il serait oiseux de parler des petits côtés de l'abnégation. Tel, par exemple, celui qui consiste à convenir que la rédaction du XX^{me} SIÈCLE sera gratuite. C'est bien le principe élémentaire de toutes les publications spéciales à une association déterminée, surtout quand cette association ni ne bat son plein, ni ne bat monnaie.

Telle également l'élimination de tout amour-propre, dit d'auteur, de toute prétention d'écrivain. — Ne voyons-nous pas les Scribes emboîter toujours le pas aux Phari-siens et se faire, par conséquent, part à deux dans les flagellations de la parole divine ? La fameuse maxime en manchettes de dentelle " Le style, c'est l'homme, " n'est peut-être qu'un paradoxe du plus paradoxal de tous les siècles, le XVIII^e ; mais toujours est-il qu'au XIX^e, elle a servi de terreau à une furieuse cryptogamie des intelligences, lesquelles se sont acclimatées à croire qu'il suffisait d'être un styliste pour faire un homme. — Foin donc de cette suffisance le long des pages futures de notre XX^{me} SIÈCLE ! et nous comptons bien ne pas céder à cet engouement pour le " bien écrit ", à cette ambition vaine dont la récompense est vaine : *acceptant mercedem suam rati oportet*. — Nous disions même entre nous que n'eût été la crainte de passer pour d'affreux poseurs, nous eussions sans regret donné pour sous-titre à notre XX^{me} SIÈCLE : " revue impolitique et antilittéraire. "

Mais, tout ceci, nous le répétons, ne forme que des quantités négligeables dans notre contrat d'abnégation.

D. — Quel est donc ce contrat ?

R. — Il tient tout entier en une seule ligne : " Aucun des articles que publiera le XX^{me} SIÈCLE ne sera signé. "

D. — Et quels sont les avantages de votre anonymat ?

— R. — Un premier avantage, du côté de la pensée, c'est la coordination, sinon parfaite en soi, mais intentionnellement parfaite, entre la théorie et la pratique, entre le but et le moyen, entre la fixité du mobile et la simplification de la méthode.

C'est-à-dire que, d'une part, tout collaborateur à notre Revue, qu'il soit habituel ou éven-

distributrice. Si nous voulions donner un épigraphe à notre procédé, nous serions tentés d'inscrire sur la porte de notre revue : "*Hoc limine præsumptio sistat et commutatio incedat.*"

D. — N'est-ce pas une leçon que vous semblez donner ?

R. — A Dieu ne plaise ! Ce n'est qu'un appel.

D. — C'est bien aussi un règlement ?

R. — Non : c'est une règle.

D. — Ne gênerait-elle personne ?

R. — Nous sommes charitablement plus disposés à croire qu'elle accommodera tout le monde. — Qui ne connaît, au moins pour l'avoir entendu citer, la merveilleuse affirmation de saint Augustin : " Deux amours ont bâti deux cités " ? La relire avec attention en son intégralité, la méditer dans son développement, éluciderait plus de questions, et des questions de toute nature, que des volumes entiers sur ce qu'on appelle les idées courantes. Pour employer le langage moderne, nous voulons simplement, dans l'assiette de notre rédaction, faire prédominer l'altruisme sur l'égoïsme, car il est bien avéré que là où la personnalité sait s'effacer, là seulement la communauté peut se réaliser. — Oui, la communauté. Et encore dans quelle faible mesure cette communauté d'une modique fraction de notre temps, d'un simple produit de notre attention et de nos études, se rapprocherait-elle du type de cette communauté des premiers chrétiens, qui avaient tout en commun, — *habebant omnia communia*, — parce qu'ils étaient persévérants dans la doctrine des Apôtres, — *perseverantes in doctrina Apostolorum*, — communauté qui n'avait, certes, aucun point de ressemblance avec le communisme, puisqu'elle nous a été, tout au contraire, divinement révélée pour en être l'antinomie et la préservation !

(à suivre.)

Hommes des classes dirigeantes, aidez l'ASSOCIATION qui veut donner une direction droite au mouvement social.

DAVID BURKE,

Directeur général pour le Canada.

N. B. — Des personnes de tact et d'énergie peuvent se créer une position lucrative, comme agents, en s'adressant à MM MICHAUD, HUDON & DALY

5 juillet 1890 — 1a

Liverpool & London & Globe

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, Montréal

Hon. Henry Starnes, Président.

G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie

FONDS INVESTIS \$40,500,000
AU CANADA SEULEMENT 900,000

Cette compagnie prend des risques dans toutes les parties de la ville et des campagnes. Des Polices pour trois ans sont émises au taux de deux primes annuelles.

WM. M. MACPHERSON,
75, rue Dalhousie,
Québec.

5 juillet 1890. 1a

UNITED STATES LIFE

Organisée en 1850

Bureau principal à NEW YORK

BILAN DE 1889 — Augmentation d'actif, augmentation de surplus, augmentation de polices émises et d'affaires faites, augmentation d'assurances en force.

Cette compagnie, à part plusieurs systèmes très avantageux, présente aussi un plan d'assurance de vie à très bon marché, garanti par une police des plus libérales.

Bonnes offres à de bons agents. S'adresser à

B.-V. BERNIER,

Agent général,

133 rue ST-PIERRE, Basse-Ville, Québec

5 juillet 1890. 1a

gîtmes et bien orientés vers le progrès. OUVRIERS de toutes classes, ce journal est votre ami.

Prix de l'abonnement : —UNE PIASTRE par année, PAYABLE D'AVANCE.

S'adresser à l'agent officiel de " L'ASSOCIATION ", M. ANTOINE LANGLOIS, 28 RUE ST-PIERRE, ou aux bureaux de " L'ASSOCIATION ", 68, Rue St-Joseph, Québec.

AGENTS DEMANDES

\$5.00 PAR JOUR peuvent être gagnées facilement par toute personne active à laquelle ses loisirs permettent de solliciter des abonnements pour l'ASSOCIATION. S'adresser à

ANTOINE LANGLOIS,

No. 28, rue St-Pierre, B.-V. Québec.

No. 68, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

ASSURANCE

ROYALE CANADIENNE

FEU ET MARINE

THOMAS ROY, Gérant

Branche de Québec, Bureau :

119 RUE ST-PIERRE

BASSE-VILLE, QUEBEC.

5 juillet 1890 — 1a

REMEDE DA Dr SAY

Le Grand Remède Français contre la Dyspepsie, les Affections Biliéuses, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie et des Intestins.

Le REMEDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives, et qui, loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Chose importante à noter : Le REMEDE DU Dr SEY peut être pris à n'importe quelles doses sans déranger les habitudes et le régime de celui qui le prend.

Vendu par les pharmaciens, \$1 la bouteille

S. LACHANCE, Propriétaire

1538-1540 rue Ste-Catherine, Montréal

5 juillet 1890.

FEUILLETON

DEUX ENFANTS
D'OUVRIERS

(suite)

V

L'enfant essaya de lui faire comprendre qu'il ne méritait pas une si grande récompense et qu'il n'avait fait que son devoir. Son seul regret était de n'avoir pas trouvé moyen de gagner davantage afin d'épargner à sa pauvre mère la fatigue de travailler la nuit.

Lorsque l'émotion de la mère fut un peu calmée, elle attira son fils sur une chaise à côté d'elle, et lui demanda de raconter tout.

—Je vous voyais toujours, toujours travailler, toi et Godelive, répondit-il. Lorsque j'allais me coucher après avoir veillé avec toi jusque passé minuit, tu restais encore assise et tu continuais à coudre. Mon père était malade, le besoin se faisait sentir dans la maison. Moi seul, je ne faisais rien pour l'assister ; ma conscience n'était pas tranquille, mon cœur me reprochait ma lâche oisiveté. Après quelques jours de honte et de désespoir, j'allai trouver l'instituteur en chef mon maître, et lui dire, sans rien cacher, ce qu'il se passait dans notre maison, et comment j'avais résolu de quitter l'école pour chercher un peu d'ouvrage et pour aider dans leur misère mon pauvre père et ma bonne mère. Je lui dis également que, pendant quelque temps, je te cacherais ma résolution parce que j'étais convaincu que, si tu la connaissais, tu m'empêcherais de la mettre à exécution. Je croyais qu'il désapprouverait mon projet ; mais non, il me serra les mains et loua beaucoup ce qu'il appelait mon courage et mon sentiment du devoir. Lorsqu'il comprit que je ne savais pas où chercher de l'ouvrage, il me promit d'en parler lui-même à quelques-unes de ses connaissances ; et, dès l'après-midi, il m'avait trouvé une place dans une fabrique de bougies. Je n'avais pas autre chose à faire qu'à lier les bougies en paquets, à les arran-

parce que son fils travaillait dans une fabrique de bougies ; cela ne lui paraissait pas le meilleur état.

A cette remarque, le jeune garçon répondit qu'avec l'instituteur en chef, il avait obtenu de l'ouvrage dans la filature de M. Verbeeck. Là, il éplucherait pendant quelque temps le coton et en séparerait les différentes qualités ; puis il serait placé à la première machine, et ainsi de suite, pour s'exercer et avancer petit à petit.

Tout cela remplit de joie le père Damhout, car c'était en effet le meilleur moyen de faire son chemin dans une fabrique de coton. Bavon devenait un jour contre-maître, l'heureux père n'en doutait pas.

Lorsqu'on eut repris assez de calme pour parler de choses moins émouvantes, on décida que, dès le lendemain, Godelive retournerait à son atelier. En effet, Damhout n'avait plus besoin d'être gardé constamment, car, ce jour-là même, il pouvait se lever pendant quelques heures. Avec les quatre ou cinq francs par semaine que Bavon gagnait maintenant, il devenait possible d'attendre des jours meilleurs.

L'après-midi, pendant que Bavon était occupé à apprendre quelque chose à Godelive dans un livre, madame Damhout monta, s'assit auprès du lit de son mari, et dit d'un air triomphant :

—Eh bien, Damhout, crois-tu encore que l'instruction conduit les enfants d'ouvriers à l'orgueil et à la faiméantise ? Quels enfants dans toute notre rue sont aussi aimants, aussi raisonnables et aussi bons que Bavon et Godelive. Et tout cela, c'est parce qu'ils sont instruits et qu'ils savent discerner ce qui est bon de ce qui est mauvais.

Les yeux de l'artisan se mouillèrent de larmes.

—Non, non, Christine, dit-il, en saisissant la main de sa femme, ce n'est pas là la seule cause de leur bon caractère ; c'est ton cœur, ton bon et noble cœur qui bat dans leur poitrine. Une mère comme toi, c'est la bénédiction de Dieu dans un ménage.

Au commencement de la semaine suivante, quelques fabriques se rouvrirent ; mais, en attendant des nouvelles certaines touchant la paix européenne, elles ne reçurent qu'un nombre limité d'ouvriers.

Bavon travaillait dans la filature de M. Verbeeck ; il portait maintenant ses plus

pensée de quitter sa ville natale aurait effrayé et attristé madame Wildenslag ; mais aujourd'hui elle se réjouissait de ce voyage comme d'un bonheur inattendu ! En effet, elle sortait de l'abîme de la plus profonde misère. D'ailleurs, dès que le travail abonderait à Gand, ils reviendraient. Leur absence se prolongerait donc tout au plus pendant quelques mois.

Lina Wildenslag alla annoncer son départ pour la France avec grande joie à toutes ses voisines.

—Là, disait-il, un ouvrier mange de la viande deux fois par jour et boit de la bière et quelquefois du vin, absolument comme un riche. Ce sera une vie amusante et une éternelle bombance !

Madame Damhout reçut cette nouvelle avec tristesse. La pensée que Godelive suivrait ses parents et qu'elle ne la verrait plus de longtemps l'attristait ; mais, comme elle ne pouvait envisager le départ de Wildenslag que comme une chose très-naturelle et comme un moyen d'échapper à la misère, elle ne fit même aucune objection ; seulement, elle plaignait Godelive d'être obligée de quitter son atelier, où elle était si bien et où elle pouvait espérer un prompt avancement.

Madame Wildenslag le regrettait aussi ; mais elle pensait qu'il était possible de trouver en France un autre bon atelier pour Godelive.

Là-dessus, Wildenslag répondit :

—Bah ! bah ! avec ton atelier ! Godelive est devenue assez forte. Lorsqu'elle verra comment ses frères et sœurs gagnent de l'argent, elle voudra d'elle-même travailler dans une fabrique.

Après que ses voisins l'eurent quittée, madame Damhout médita longtemps sur les paroles de Wildenslag. Elle ne savait pas pourquoi l'idée que Godelive irait dans une fabrique l'affligeait. En vérité, elle avait rêvé pour la chère enfant un tout autre avenir ; mais son propre fils ne travaillait-il pas dans une fabrique ? Ce n'était pourtant pas la même chose : Bavon pouvait devenir contre-maître.

Surmontant sa tristesse, elle se dit que madame Wildenslag s'arrangerait probablement pour que sa Godelive continuât en France l'état de couturière ; l'absence de ses voisins ne serait pas longue, puisque tout

POUR UN MOIS
UNE

Grande Reduction est faite

AU

GRAND ENTREPOT

DE

Vaisselles, Verreries,
Lampes, etc.

DE

M. LOUIS BRUNEAU,
RUE ST-JOSEPH.

Québec, 12 juillet. 1a.

HOTEL RIENDEAU,

CI-DEVANT

Hôtel St-Nicolas

58-60 Place Jacq-Cartier,
MONTREAL

Situation des plus centrales.

Chambres spacieuses, meublées à
neuf. Menus variés et excellents.

Primeurs de toutes les saisons.

Vins, Liqueurs et Cigares
de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

JOS. RIENDEAU, Prop

5 juillet 1890—1a

CIGARES ET BOISSONS
DE PREMIER CHOIX

REPAS A TOUTE HEURE

HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL

— DU —

CLUB DE CHASSE ET DE PECHE

— DU —

CHENAL DU MOINE

cachée, se cacher passait dans notre maison, et comment j'avais résolu de quitter l'école pour chercher un peu d'ouvrage et pour aider dans leur misère mon pauvre père et ma bonne mère. Je lui dis également que, pendant quelque temps, je te cacherais ma résolution parce que j'étais convaincu que, si tu la connaissais, tu m'empêcherais de la mettre à exécution. Je croyais qu'il désapprouverait mon projet ; mais non, il me serra les mains et loua beaucoup ce qu'il appelait mon courage et mon sentiment du devoir. Lorsqu'il comprit que je ne savais pas où chercher de l'ouvrage, il me promit d'en parler lui-même à quelques-unes de ses connaissances ; et, dès l'après-midi, il m'avait trouvé une place dans une fabrique de bougies. Je n'avais pas autre chose à faire qu'à lier les bougies en paquets, à les arranger dans des caisses de bois, et enfin à marquer quelques lettres et quelques chiffres sur ces caisses. Je gagnais soixante centimes par jour, et, à la fin de la semaine, on me donna encore une gratification parce qu'on était satisfait de mon travail. Oh ! mère, cette pièce de cinq francs, premier fruit de mon travail, m'a rendu si heureux ! Elle devait vous secourir et vous consoler dans votre détresse. Vous ne vous en êtes pas aperçue, mais, lorsque je vis mon pauvre père manger en souriant le bouillon fortifiant, et que je l'entendis prédire que cela le guérirait certainement, je suis descendu et je suis allé me cacher au bout de la ruelle, derrière un mur, pour laisser couler les larmes de joie qui gonflaient mon cœur. Le premier argent que j'avais gagné en travaillant allait aider à rendre la santé à mon père ! Cette idée me comblait de bonheur. . . . Ne me loue donc pas, mère chérie, je suis assez récompensé. . . .

Madame Damhout, émue jusqu'au fond de l'âme, se leva et monta précipitamment à l'étage sans faire attention aux prières de Bavon qui étendait les mains pour la retenir.

Peu après, la voix du père Damhout résonna avec force jusqu'au bas de l'escalier.

—Bavon ! Bavon ! criait-il ; viens, viens.

Le jeune garçon ne pouvait résister à l'appel de son père ; il monta en hésitant, et, comme il voyait deux bras tremblants étendus vers lui, il embrassa son père avec une joyeuse effusion.

Damhout remercia et loua son fils pour sa belle et courageuse action ; sa plus grande joie était que Bavon fût devenu ouvrier de son propre mouvement. A la fin cependant, il exprima quelque regret

aussi raisonnables et aussi bons que Bavon et Godelive. Et tout cela, c'est parce qu'ils sont instruits et qu'ils savent discerner ce qui est bon de ce qui est mauvais.

Les yeux de l'artisan se mouillèrent de larmes.

—Non, non, Christine, dit-il, en saisissant la main de sa femme, ce n'est pas là la seule cause de leur bon caractère ; c'est ton cœur, ton bon et noble cœur qui bat dans leur poitrine. Une mère comme toi, c'est la bénédiction de Dieu dans un ménage.

Au commencement de la semaine suivante, quelques fabriques se rouvrirent ; mais, en attendant des nouvelles certaines touchant la paix européenne, elles ne reçurent qu'un nombre limité d'ouvriers.

Bavon travaillait dans la filature de M. Verbeck ; il portait maintenant ses plus mauvais habits, et, comme, à cause de la nature de son travail, il était constamment couvert de flocons de coton, il ne paraissait plus à beaucoup près aussi bien soigné que d'habitude. Cela donnait souvent sujet de rire à Godelive, quand elle revenait le soir de son ouvrage, et elle se moquait de lui en l'appelant arbre à coton. Mais lui, au lieu de s'en fâcher, ne faisait qu'en rire, et il était fier de servir à quelque chose et de pouvoir venir en aide à ses parents.

Malgré le besoin et la lente convalescence du père Damhout, tout le monde était heureux dans cette maison. Le cœur de la mère surtout était rempli d'un sentiment d'orgueil et de béatitude.

Le père Wildenslag et ses fils, quoiqu'ils allassent frapper à la porte de toutes les fabriques pour trouver de l'ouvrage, n'avaient pas réussi à en trouver. Ils s'étaient fait remarquer dans la dernière émeute par leur violence et leur fureur ; et, comme maintenant les fabricants ne choisissaient que les meilleurs ouvriers, aucun d'eux ne voulut recevoir dans son établissement les fauteurs de la coalition contre les fabriques.

Il paraît qu'en France l'industrie avait repris plus vite et avec plus de puissance ; car on vit arriver à Gand quelques envoyés chargés d'embaucher de bons ouvriers pour les villes du département du Nord.

Wildenslag et ses fils accueillirent avec joie cette occasion favorable d'échapper à la détresse et acceptèrent leurs conditions. On leur payerait leurs frais de voyage et ils gagneraient en France un salaire plus élevé qu'en Belgique.

Certes, dans d'autres circonstances, la

live est devenue assez forte. Lorsqu'elle verra comment ses frères et sœurs gagnent de l'argent, elle voudra d'elle-même travailler dans une fabrique.

Après que ses voisins l'eurent quittée, madame Damhout médita longtemps sur les paroles de Wildenslag. Elle ne savait pas pourquoi l'idée que Godelive irait dans une fabrique l'affligeait. En vérité, elle avait rêvé pour la chère enfant un tout autre avenir ; mais son propre fils ne travaillait-il pas dans une fabrique ? Ce n'était pourtant pas la même chose : Bavon pouvait devenir contre-maître.

Surmontant sa tristesse, elle se dit que madame Wildenslag s'arrangerait probablement pour que sa Godelive continuât en France l'état de couturière ; l'absence de ses voisins ne serait pas longue, puisque tout faisait supposer que le travail reprendrait bien vite à Gand. D'ailleurs, il n'y avait rien à y faire. Les Wildenslag avaient raison d'accepter avec joie la planche de salut qui leur était tendue.

Lorsque, le soir, Bavon revint à la maison, sa mère lui dit que les Wildenslag avaient résolu de partir le surlendemain au point du jour pour la France.

Cette nouvelle émut Bavon d'une étrange façon ; il courba la tête, baissa les yeux sans rien dire et ne répondit même pas lorsque sa mère lui demanda pourquoi il s'affligeait de ce qui était, en définitive, un bonheur pour les parents de Godelive. Enfin il dit d'un ton résigné :

En effet, mère, c'est un bonheur pour eux. J'étais tellement habitué à trouver Godelive ici le soir. . . . Maintenant, je serai seul, toujours seul avec toi ; mais je ne suis plus un enfant. . . . Si Godelive réussit et est heureuse en France, je ne m'attristerai pas trop de son absence. Tu as raison, mère, l'homme doit se raidir contre le sort. D'ailleurs, qui sait si nos voisins ne reviendront pas dans quelques mois ?

Bavon s'affaissa sur une chaise, resta longtemps plongé dans de profondes réflexions, le regard fixe et poussant de temps en temps un gros soupir, comme si un lourd fardeau pesait sur sa poitrine.

(à suivre.)

Abonnez-vous à l'Association, journal ami des classes ouvrières.

neut. Menus variés et excellents.

Primeurs de toutes les saisons.

Vins, Liqueurs et Cigares de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

JOS. RIENDEAU, Prop

5 juillet 1890—1a

CIGARES ET BOISSONS DE PREMIER CHOIX

REPAS A TOUTE HEURE

HOTEL

— DU —

CLUB DE CHASSE ET DE PECHE

— DU —

CHENAL DU MOINE

64, place Jacques-Cartier, Montréal.

Félix LATRAVERSE Propriétaire.

A deux pas du débarcadère des bateaux à vapeur.

Montréal, 5 juillet 1a

T T T

— o : —

EXTRAORDINAIRE

Un Harmonium valant \$75.00 peut

être gagné en achetant une livre

de THÉ au magasin de

J. B. ROUSSEAU

Comme toujours, nos THÉS sont importés directement, et pour cette raison sont vendus de vingt à vingt-cinq pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

QUALITE GARANTIE

— o : —

J. B. ROUSSEAU

Importateur de thés et de cafés

— 240 240 —

RUE ST-JOSEPH

Succursales ; 206 Rue et Faubourg St. Jean Côte des Marchands, Lévis.

Québec, 5 juillet, —3 m.